

PARTIE I

Chapitre 1

Principales tendances environnementales

Ce chapitre donne un aperçu des grandes tendances environnementales observées aux Pays-Bas depuis 2000. Il décrit les avancées du pays vers une économie plus verte et les défis qu'il doit encore relever. Le point est fait sur la réduction des intensités énergétique, carbone et matérielle de l'économie, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de vie environnementale de la population.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Introduction

Ce chapitre donne un aperçu des grandes tendances environnementales observées aux Pays-Bas depuis 2000. À partir d'indicateurs provenant de sources nationales et internationales, il évalue les progrès accomplis par le pays au regard de ses objectifs nationaux et internationaux. Dans la mesure du possible, l'état de l'environnement aux Pays-Bas est comparé à celui qui prévaut dans d'autres pays membres de l'OCDE. L'examen met en lumière certains des principaux résultats obtenus dans le domaine de l'environnement et les problèmes qui restent à résoudre pour continuer d'avancer vers une croissance verte et un développement durable.

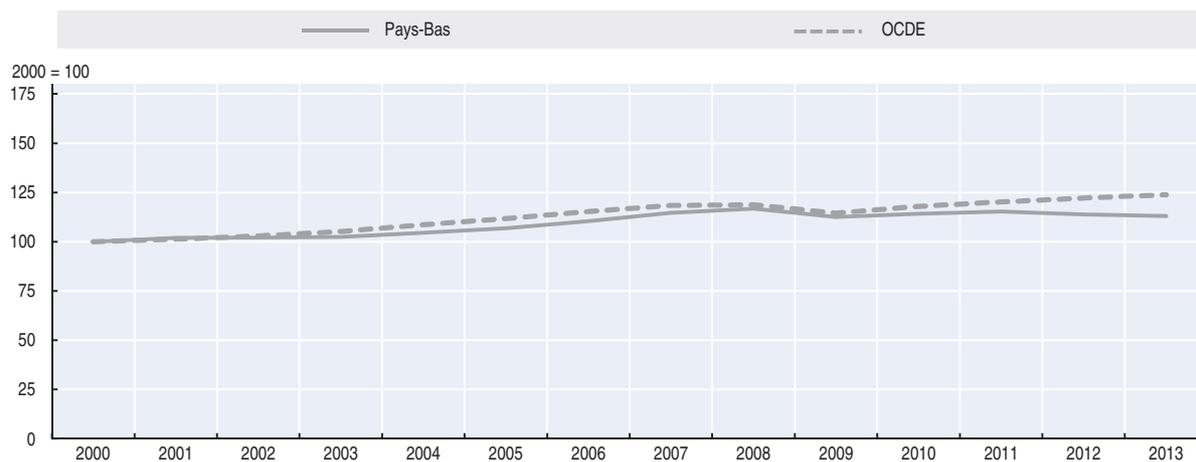
Le chapitre commence par passer en revue les grandes tendances économiques et sociales : résultats économiques et budgétaires, structure de l'économie, urbanisation, qualité de vie de la population... Il examine la transition du pays vers une économie bas carbone, en s'intéressant à la consommation d'énergie et à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques. Il analyse également les avancées intervenues sur la voie d'une économie sobre en ressources, en mettant l'accent sur la consommation de matières, la gestion des déchets et les intrants agricoles. Ensuite, ce chapitre se penche sur les ressources naturelles du pays, évoquant les ressources en combustibles fossiles et les questions de la biodiversité et de l'eau. Il jette les bases des chapitres suivants, qui évaluent les performances environnementales des Pays-Bas durant la période étudiée.

2. Le contexte économique et social

2.1. Résultats économiques

Sixième économie de la zone euro, les Pays-Bas ont vu leur produit intérieur brut (PIB) augmenter d'environ 15 % en termes réels au cours de la période 2000-14, pour une croissance annuelle moyenne de 1 %. Entre 2000 et 2008, l'économie a connu une progression régulière dans la moyenne de l'OCDE (graphique 1.1), mais en 2009, le PIB a chuté de 3.6 %. Le PIB est ensuite légèrement remonté entre 2010 et 2011, avant d'accuser à partir de la mi-2011 une baisse quasi ininterrompue sous l'effet de la fluctuation de la demande intérieure. La consommation privée a été affaiblie par la baisse du pouvoir d'achat, le fort déclin des prix réels des logements et l'insuffisance des actifs liquides qui a empêché les banques de soutenir les dépenses. Ces derniers temps, les prix des logements se sont toutefois stabilisés, à environ 20 % en dessous de leur niveau record, et le secteur privé reprend quelque peu confiance.

L'activité économique est progressivement repartie en 2014, le PIB gagnant environ 1 %, et devrait rester orientée à la hausse en 2015 et 2016 (OCDE, 2014a). Avec un PIB réel par habitant de 46 200 USD en 2013 (aux prix et parités de pouvoir d'achat [PPA] courants), les Pays-Bas affichent un niveau de vie sensiblement supérieur à la moyenne de l'OCDE (37 900 USD) (OCDE, 2014b).

Graphique 1.1. **L'économie néerlandaise repart progressivement**Évolution du PIB^a, 2000-13

a) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

Source : OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348644>

Les indicateurs macro-économiques des Pays-Bas sont traditionnellement bons. Le solde budgétaire s'est toutefois détérioré durant la crise économique et le déficit a atteint 5.6 % du PIB en 2009, ce qui reste malgré tout inférieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE (8.4 %) (OCDE, 2013a). La dette publique a augmenté depuis 2008 pour s'établir à 77 % du PIB en 2013. Des réformes structurelles d'envergure sont en cours pour le marché du travail, les soins de santé et les régimes de retraite. En outre, les distorsions du marché du logement seront sans doute réduites grâce notamment à un meilleur ciblage du logement social, à la réduction des droits de mutation et à la limitation des avantages fiscaux liés aux crédits hypothécaires. En outre, un effort d'assainissement des finances publiques a été mené à bien, et le déficit budgétaire a été ramené à 2.3 % du PIB en 2014 (OCDE, 2015a, 2014a, 2014b).

Les dépenses publiques se sont généralement établies à un niveau élevé au cours de la dernière décennie et représentaient quelque 47 % du PIB en 2013. Les niveaux d'imposition sont légèrement plus faibles aux Pays-Bas que dans les autres pays membres de l'OCDE. En 2012, le ratio impôts/PIB était de 39 %, contre 39.4 % en moyenne dans les pays membres de l'Union européenne (UE). La fiscalité est relativement centralisée, puisque les impôts perçus par les collectivités locales représentent seulement 3.8 % des recettes fiscales totales. En 2013, les dépenses de protection de l'environnement ont représenté 1.5 % du PIB (voir le tableau Statistiques de base).

Le produit des taxes liées à l'environnement équivaut à environ 3.4 % du PIB, ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE (1.6 %) et le troisième plus fort pourcentage de l'UE (voir le chapitre 3). Il provient essentiellement des taxes énergétiques, même si les Pays-Bas tirent aussi des recettes significatives des taxes sur les transports (autres que celles sur les carburants). C'est l'un des rares pays de l'UE où les taxes de pollution (taxe sur la pollution des eaux de surface et redevances d'assainissement) ont un poids non négligeable : elles représentent 0.51 % du PIB, alors que la moyenne de l'UE est de 0.1 % (Commission européenne, 2014a).

2.2. Structure de l'économie, emploi et échanges

En valeur ajoutée, le secteur des services représente la part la plus importante du PIB (76 %), devant l'industrie et le secteur de la construction (22 %) et le secteur agricole (2 %). Tous ces chiffres sont proches des moyennes de l'OCDE (voir le tableau Statistiques de base). Le secteur des services est aussi de très loin le premier employeur du pays. Par rapport à la moyenne des pays membres de l'OCDE, les Pays-Bas se caractérisent par une dispersion géographique relativement marquée des activités économiques (OCDE, 2014c). En 2012, 75 % des 15-64 ans avaient un emploi, avec cependant un taux plus élevé de 9 % chez les hommes (OCDE, 2014b). Le nombre d'offres d'emploi est en recul constant et a atteint son niveau le plus bas depuis près de 10 ans. Le taux de chômage se situe à environ 7 % et devrait se stabiliser à la mi-2015 (OCDE, 2014a). Il est inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de près de 8 % (voir le tableau Statistiques de base).

Les échanges internationaux tiennent une place importante dans l'économie. Les Pays-Bas possèdent une économie très ouverte, avec un ratio exportations/PIB supérieur à la moyenne de l'OCDE et à celle des pays de taille comparable (OCDE, 2014c). Ce ratio a baissé en 2009 sous l'effet du ralentissement des échanges mondiaux, mais il a ensuite recommencé à progresser. En 2013, les exportations représentaient environ 83 % du PIB et les importations, quelque 72 %, alors que la part des unes et des autres s'établit à 29 % environ en moyenne dans les pays de l'OCDE. Les principaux partenaires commerciaux des Pays-Bas sont l'Allemagne, la Belgique, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni. Les exportations sont dominées par les machines et le matériel de transport (20 %), les combustibles minéraux (20 %) et les produits chimiques (14 %) (voir le tableau Statistiques de base).

Les Pays-Bas sont l'une des plaques tournantes du commerce mondial et possèdent notamment le plus grand port d'Europe (celui de Rotterdam), de sorte que le secteur des transports occupe une place importante dans leur économie. Des investissements de grande ampleur ont été consacrés au fil des ans aux infrastructures, notamment dans les domaines routier, ferroviaire, aérien et maritime, afin de répondre aux besoins du pays (AIE, 2014). Les volumes de transport sont restés relativement stables depuis 2000. Les voies navigables intérieures absorbent une part non négligeable du transport de marchandises, tandis que le transport de personnes est largement dominé par la route, comme dans beaucoup d'autres pays membres de l'OCDE. La fréquentation des chemins de fer a néanmoins augmenté de 25 % entre 2004 et 2013. Traditionnellement, une part significative des déplacements sont effectués à vélo aux Pays-Bas, et ce mode de transport représente d'ailleurs à l'heure actuelle quelque 10 % du transport de personnes en distance parcourue (chapitre 4).

2.3. Urbanisation

Les Pays-Bas sont un pays très urbanisé et densément peuplé, où les villes couvrent près de 66 % du territoire et abritent 85 % de la population. Comme dans la plupart des autres pays membres de l'OCDE, l'urbanisation a progressé et le nombre d'habitants des zones rurales a diminué. Cette évolution a été favorisée par la modernisation du secteur agricole, mais aussi par la croissance du secteur des services. Aujourd'hui, le pays ne compte ainsi plus aucune région essentiellement rurale selon la typologie de l'OCDE¹, qui distingue les régions essentiellement urbaines, intermédiaires et rurales (OCDE, 2014c). L'aménagement de l'espace constitue traditionnellement un domaine d'action important et vise à configurer le tissu urbain dense du pays (chapitre 2).

En 2013, les Pays-Bas comptaient 16.9 millions d'habitants sur une superficie relativement modeste de 33 720 kilomètres carrés (km²), et affichaient ainsi une densité démographique sensiblement supérieure à la moyenne de l'OCDE Europe (405.7 habitants/km² contre 109.5 habitants/km²). C'est, après la Corée, le pays de l'OCDE le plus densément peuplé. La densité de population est particulièrement forte dans les villes de La Haye, Rotterdam, Amsterdam et Utrecht, situées dans la région de la Randstad. La population a augmenté d'environ 6 % entre 2000 et 2012, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE Europe, mais inférieur à la moyenne de l'OCDE. Le nombre de ménages est également en hausse, d'où des besoins accrus en infrastructures et logements (AIE, 2014).

Une proportion importante du territoire national a été gagnée sur la mer, et un quart est situé sous le niveau de la mer. Le pays est exposé aux inondations maritimes et fluviales, ce qui l'oblige à prendre des mesures rigoureuses pour gérer ces phénomènes et leurs risques. La situation géographique très particulière des Pays-Bas, à l'aboutissement de plusieurs cours d'eau internationaux (Escaut, Meuse, Rhin, Ems), a également des conséquences pour la protection contre les inondations, l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau (OCDE, 2014d).

2.4. Qualité de vie

Les Pays-Bas obtiennent de bons résultats selon de nombreux indicateurs du bien-être (OCDE, 2012), à commencer par l'équilibre travail-vie, la satisfaction et la qualité du réseau social. Ils sont légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE pour ce qui est de la qualité perçue de l'environnement au niveau local, mais les autres indicateurs sont généralement dans la moyenne de l'OCDE ou au-dessus. Dans l'ensemble, il ressort du « baromètre de l'habitabilité » (*Leefbarometer*) établi au niveau national que les Néerlandais sont satisfaits de la qualité de leur cadre de vie (PBL, 2015a). D'après la dernière évaluation de l'Organisation mondiale de la santé, 13 % de la charge de morbidité totale est imputable aux facteurs environnementaux aux Pays-Bas, chiffre en baisse de 1 % par rapport à l'évaluation précédente. C'est l'une des plus faibles proportions de la région européenne (OMS, 2007, 2009). Dans une étude plus récente sur les facteurs environnementaux à l'origine de l'apparition de maladies, l'Institut national néerlandais de la santé publique et de l'environnement (RIVM) estime que ces facteurs sont responsables de 6 % de la charge de morbidité totale (RIVM, 2014).

Le niveau d'instruction est généralement bon : 73 % de la population d'âge actif (25-64 ans) a au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ce qui est proche de la moyenne de l'OCDE (un peu moins de 76 %). La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur à l'intérieur de cette même tranche d'âges est légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE (voir le tableau Statistiques de base). Parmi les 15-24 ans, quelque 10 % n'occupent pas un emploi et ne sont ni scolarisés ni en formation, ce qui est une proportion relativement faible pour l'OCDE.

En 2013, l'espérance de vie à la naissance était de 81.2 ans aux Pays-Bas, contre 80.2 ans en moyenne dans l'OCDE (voir le tableau Statistiques de base). Sa progression est liée au niveau élevé des dépenses de santé, qui représentent 11.9 % du PIB, le deuxième plus fort pourcentage de l'OCDE (OCDE, 2012).

Les inégalités de revenus (telles que mesurées par le coefficient de Gini) et la pauvreté relative sont faibles pour l'OCDE (voir le tableau Statistiques de base). La pauvreté monétaire relative est restée stable en dépit de l'augmentation du taux de pauvreté parmi

les jeunes. L'écart de richesse entre les plus riches et les plus pauvres n'en demeure pas moins considérable ; les 10 % de ménages les plus fortunés des Pays-Bas possèdent plus de 60 % de la richesse nationale nette, ce qui est beaucoup pour un pays avancé (OCDE, 2014b).

3. Transition vers une économie sobre en carbone et en énergie

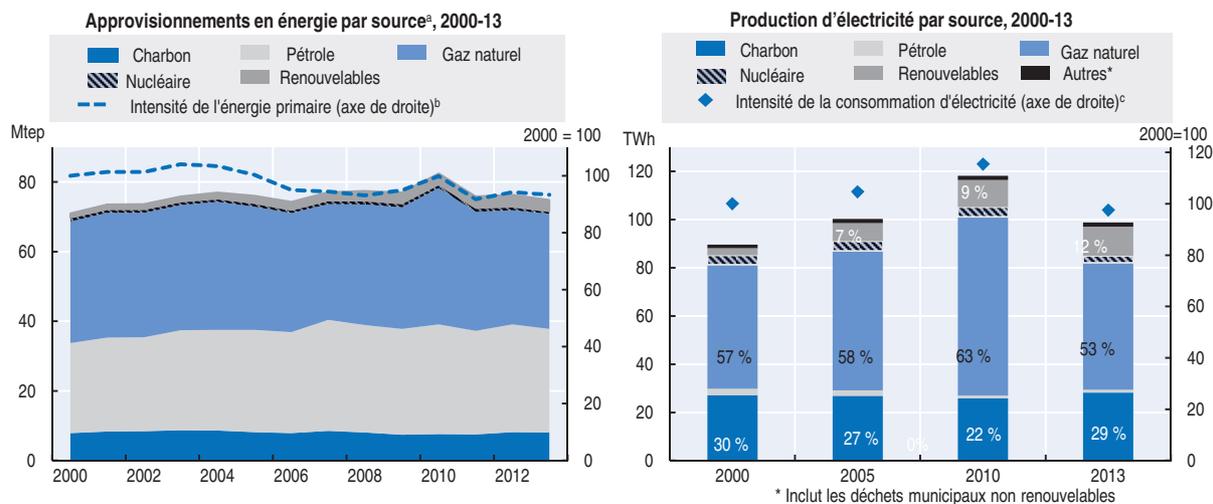
3.1. Consommation d'énergie et intensité énergétique

Mix énergétique

Les Pays-Bas possèdent d'importantes réserves de gaz naturel et des gisements de pétrole plus modestes. Le gaz naturel représente près de 90 % de la production d'énergie et deux fois les besoins de consommation du pays, si bien que d'importantes quantités de ce combustible sont exportées. Les Pays-Bas produisent aussi de l'énergie à partir de biocombustibles et de déchets (6 % environ). Ils importent de grandes quantités de pétrole, puisque la part de la production intérieure est inférieure à 3 %. Le nucléaire et les énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire et la géothermie entrent pour environ 2 % dans la production d'énergie (AIE, 2014).

Les Pays-Bas se classent au cinquième rang des pays membres de l'OCDE pour l'importance des combustibles fossiles dans le mix énergétique. Plus de 80 % de l'énergie fournie aux Pays-Bas est produite dans le pays. Les combustibles fossiles représentent plus de 90 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP), à commencer par le gaz naturel, qui entrait pour près de 42 % dans les ATEP en 2013. La part du pétrole approche 39 %, le reste étant constitué de charbon, de renouvelables et d'énergie nucléaire (graphique 1.2). Les approvisionnements totaux en énergie ont progressé depuis 2000 malgré les baisses enregistrées en 2005 et 2010. Au cours de la période 2000-12, les parts du gaz et des renouvelables ont augmenté au détriment de celles du charbon et du pétrole.

Graphique 1.2. Les combustibles fossiles dominent les approvisionnements énergétiques



a) Approvisionnements totaux en énergie primaire. La décomposition exclut le commerce d'électricité et les déchets non-renouvelables.

b) Approvisionnements totaux en énergie primaire par unité de PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

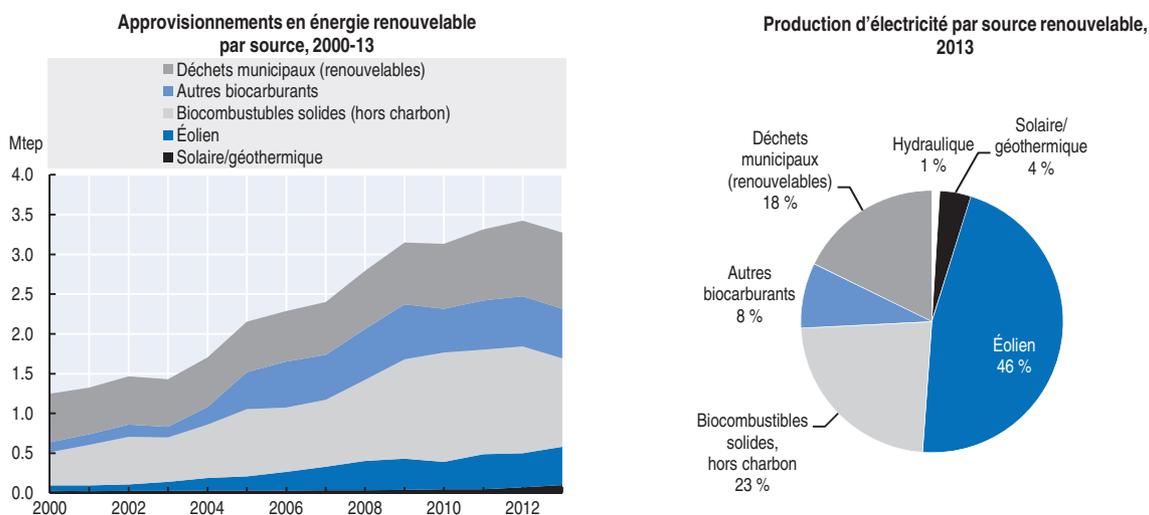
c) Consommation finale totale d'énergie par unité de PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

d) Consommation d'électricité par unité de PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

Source : AIE (2014), IEA World Energy Statistics and Balances (base de données) ; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

La production d'énergie renouvelable a connu une hausse sensible depuis 2000, et plus particulièrement depuis 2003. Néanmoins, les renouvelables ne représentaient toujours que 4.2 % des approvisionnements énergétiques en 2013. La production réalisée à partir de l'ensemble des sources renouvelables a augmenté, bénéficiant dans une large mesure des importations, sauf en ce qui concerne l'hydroélectricité, dont le poids est négligeable. Les deux principales sources d'énergie renouvelable sont la biomasse solide et les déchets municipaux (graphique 1.3). Conformément à la directive européenne sur l'énergie produite à partir de sources renouvelables (2009/28/CE), les Pays-Bas ont pour objectif de porter à 14 % la part de ces sources dans la consommation finale brute² d'ici à 2020. L'Accord sur l'énergie pour une croissance durable du SER, établi en 2013, fixe quant à lui pour objectif une part de 16 % à l'horizon 2023. La contribution des énergies renouvelables devra progresser sensiblement pour que l'un et l'autre de ces objectifs soient atteints (EZ, 2013 ; ECN, 2014). Le pays n'a pas réalisé l'objectif intermédiaire prévu pour 2011-2012 par la directive de l'UE, ni l'objectif fixé pour 2012 dans le Plan national d'action pour les énergies renouvelables.

Graphique 1.3. **Les renouvelables ont progressé sensiblement**



Source : AIE (2014), IEA World Energy Statistics and Balances (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348663>

Il a en revanche presque atteint son objectif concernant la part des sources renouvelables dans les transports. Aux termes de la directive européenne sur l'énergie produite à partir de sources renouvelables, ces sources devront représenter au minimum 10 % de la consommation d'énergie totale dans les transports en 2020. Aux Pays-Bas, cette proportion a dépassé 5 % en 2012, grâce principalement à l'utilisation de biocarburants tels que le biogazole produit à partir de résidus et de déchets, dont la contribution compte double dans les calculs effectués pour déterminer si l'objectif est atteint. Le pays ambitionne d'ailleurs de maximiser la part des biocarburants non produits à partir de cultures vivrières (I&M, 2013).

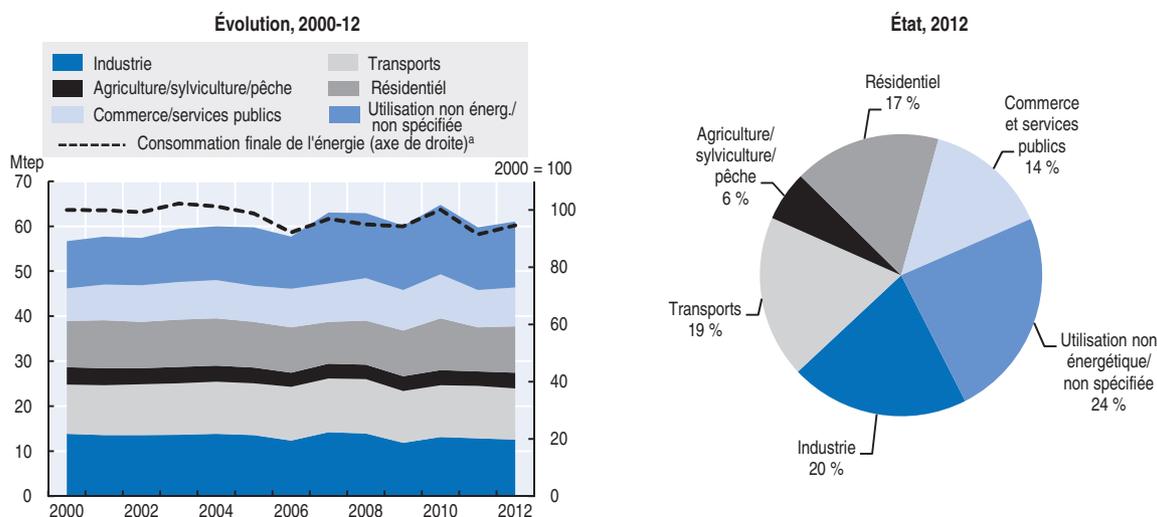
Le mix électrique a changé depuis 2000, puisque les produits pétroliers ont reculé au profit des renouvelables, dont la part est passée de 3 % à 12 % en 2012. Parmi les sources renouvelables, l'éolien arrive en tête (avec près de la moitié du total), devant la biomasse et les déchets renouvelables (graphique 1.3).

Intensité énergétique

Depuis dix ans, aussi bien les approvisionnements totaux en énergie primaire que la consommation finale totale d'énergie ont augmenté. Néanmoins, les intensités correspondantes (ATEP et consommation finale par unité de PIB) ont baissé, indiquant un découplage relatif par rapport à la croissance du PIB. L'intensité énergétique primaire a diminué de 7.3 % entre 2000 et 2013 aux Pays-Bas, alors que dans la zone OCDE dans son ensemble, elle a reculé en moyenne de près de 16 % (annexe 1.A) (graphique 1.2).

Stable jusqu'en 2005, la consommation d'énergie a ensuite évolué de façon irrégulière pendant cinq ans, tombant à son niveau le plus bas en 2009 sous l'effet de la récession. Elle a retrouvé son niveau de 2005 en 2011 et demeure stable depuis (graphique 1.4). Pour le gouvernement néerlandais, l'efficacité énergétique constitue un important moyen de réduction de la consommation d'énergie. Les économies d'énergie réalisées jusqu'en 2010 en application de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (2006/32/CE) ont été supérieures de 2 % à l'objectif intermédiaire (Commission européenne, 2014b). Selon les perspectives énergétiques nationales publiées par le pays en 2014, il est toutefois peu probable que l'objectif indicatif de l'UE (9 % en 2016) soit réalisé à l'aide des mesures existantes. Les mesures aujourd'hui connues ne permettront pas, non plus, d'atteindre l'objectif prévu dans l'Accord sur l'énergie pour une croissance durable du SER établi en 2013 (ECN, 2014).

Graphique 1.4. **La consommation d'énergie a augmenté, mais l'intensité énergétique a baissé**



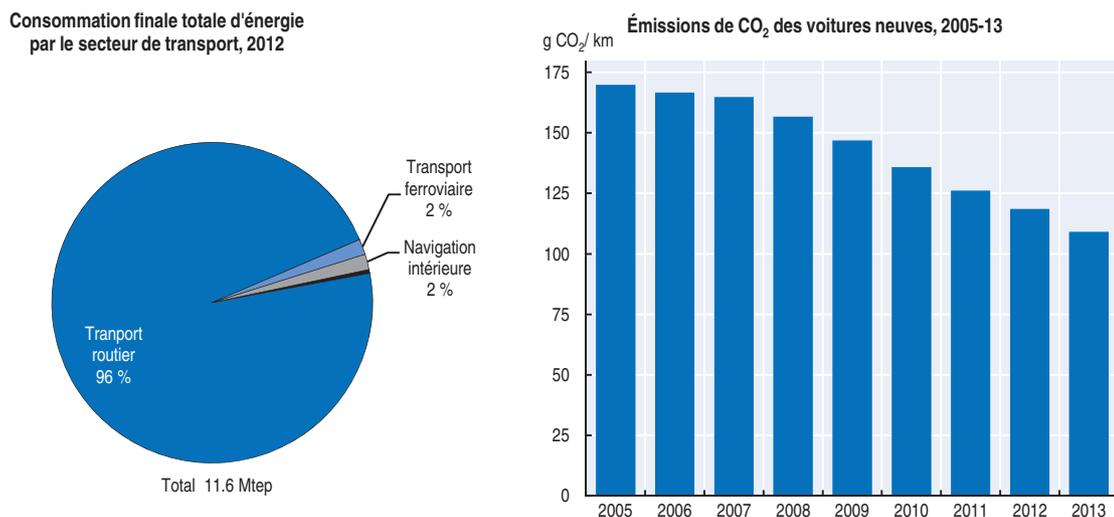
a) Indice de changement relatif depuis 2000 de la consommation finale totale d'énergie par unité de PIB (aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005).
Source : AIE (2014), IEA World Energy Statistics and Balances (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348677>

À l'instar de l'évolution observée pour l'énergie dans son ensemble, la production d'électricité a augmenté d'environ 10 % entre 2000 et 2013. L'intensité électrique (ratio de la consommation d'électricité au PIB) a légèrement diminué au cours de la même période (graphique 1.2).

Le secteur des transports représente 19 % de la consommation totale finale d'énergie. Comme dans d'autres pays membres de l'OCDE, le transport routier est à l'origine d'une part prépondérante (96 %) de sa consommation d'énergie finale (graphique 1.5). En 2012, le

Graphique 1.5. **Le transport routier est à l'origine de la quasi-totalité de la consommation d'énergie du secteur, mais ses émissions de CO₂ reculent**



Source : Eurostat (2014), *Environment and Energy Statistics* (base de données) ; AIE (2014), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348680>

secteur a contribué à hauteur de 18 % aux émissions totales de GES (graphique 1.6). D'après les prévisions, ses émissions de GES – essentiellement du CO₂ – devraient diminuer de 8 % entre 2010 et 2020 du fait de la récession économique, du durcissement des normes d'émissions automobiles et des subventions offertes aux acheteurs de véhicules plus économes en carburant (chapitre 4).

3.2. Émissions de gaz à effet de serre

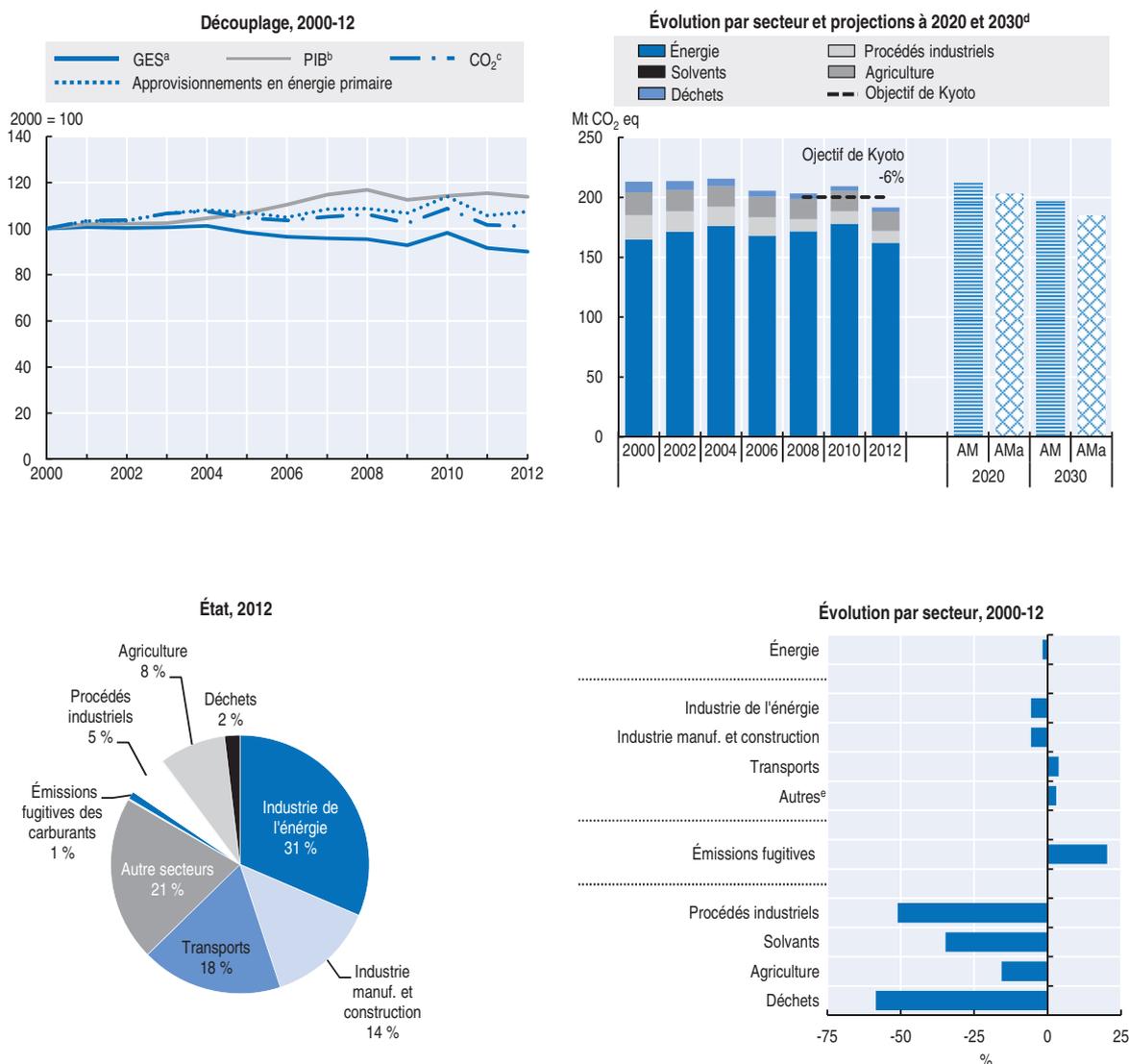
Évolution des émissions

Les Pays-Bas ont découplé les émissions intérieures de GES de la croissance économique. Sur la période 2000-12, les émissions totales de GES³ ont baissé de 10 % alors que le PIB a progressé d'environ 14 % (graphique 1.6). Le profil des émissions du pays est dans une large mesure déterminé par le secteur de l'énergie, qui est l'origine de la forte intensité d'émissions de l'économie. C'est le secteur qui contribue le plus aux émissions nationales de GES (84 %) et celui dont les émissions ont le moins baissé depuis 2000 (-2 %). Le recul des émissions a été bien plus marqué dans les autres secteurs, en particulier les déchets (-60 % depuis 2000), les procédés industriels (-50 %) et les solvants (-35 %). Le secteur agricole a quant à lui réduit ses émissions de 16 % (graphique 1.6).

Comme dans d'autres pays membres de l'OCDE, le CO₂ représente le gros des émissions de GES (85 %). La plus grande partie des rejets de CO₂ provient du secteur de l'énergie, la principale source étant le gaz naturel, devant le pétrole et le charbon. La production d'électricité et de chaleur arrive en tête des secteurs émetteurs de CO₂ ; viennent ensuite l'industrie manufacturière et la construction, puis le secteur des transports (AIE, 2014).

Les Pays-Bas ont atteint l'objectif qui était le leur en vertu du protocole de Kyoto, à savoir ramener en 2008-12 le niveau de leurs émissions de GES 6 % en dessous de celui de 1990 (RIVM, 2013). Pour y parvenir, ils ont eu recours aux mécanismes de flexibilité prévus par le Protocole (achat de crédits de réduction d'émissions auprès d'autres pays)

Graphique 1.6. **Les émissions de GES sont découplées de la croissance économique**



a) Hors émissions/ absorptions dues à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la sylviculture.

b) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

c) Émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie uniquement ; approche sectorielle ; exclut les soutages maritimes et aériens internationaux.

d) Projections nationales basées sur scénarios avec mesures (AM) et avec mesures additionnelles (AMa).

e) Émissions de CO₂ dues à la combustion de sources d'énergie par le secteurs : résidentiel, commerce/services publics, agriculture/sylviculture/pêche.

Source : AIE (2014), *IEA CO₂ Emissions from Fuel Combustion Statistics* (base de données) ; AIE (2014), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données) ; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données) ; CCNUCC (2015); GHG Data Interface (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348694>

(AEE, 2014a). Pour 2020, ils ambitionnent d'abaisser les émissions des secteurs visés par le SEQE-UE de 21 % par rapport à 2005, et celles des secteurs non concernés par ce système de 16 % (Gouvernement des Pays-Bas, 2014).

Intensité d'émission

L'intensité d'émission de GES de l'économie néerlandaise – c'est-à-dire le ratio des émissions de GES au PIB – a reculé de plus de 20 % entre 2000 et 2012, soit une baisse malgré tout inférieure à la moyenne de l'OCDE. Elle était de 0.3 tonne d'équivalent CO₂

(eq. CO_2) pour 1 000 USD de PIB (aux PPA de 2005) en 2012, ce qui est faible pour l'OCDE (0.4 tonne en moyenne). Les émissions de GES par habitant sont également en dessous de la moyenne de l'OCDE (annexe 1.D).

L'intensité carbone, c'est-à-dire le ratio des émissions de CO_2 dues à la combustion d'énergie au PIB⁴, a également diminué. Elle a baissé de 12 % sur la période 2000-12, contre 21 % en moyenne dans les pays membres de l'OCDE, ce qui s'explique principalement par l'intensité carbone du mix énergétique, la progression de la production et de la consommation et l'accroissement démographique. Mesurée par rapport au nombre d'habitants, l'intensité carbone de l'économie néerlandaise est supérieure à la moyenne de l'OCDE (AIE, 2014).

3.3. Émissions atmosphériques et qualité de l'air

Émissions atmosphériques

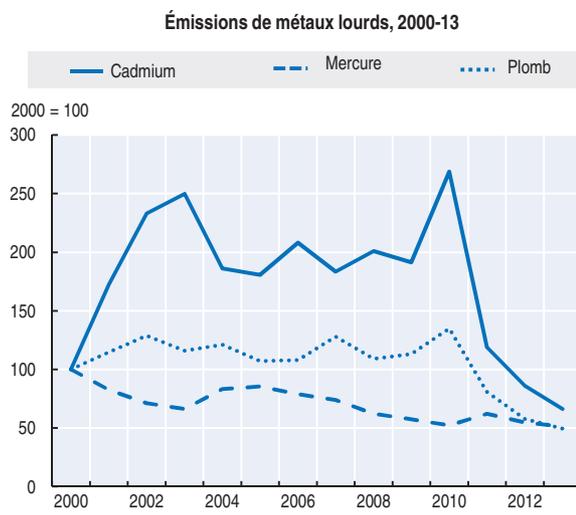
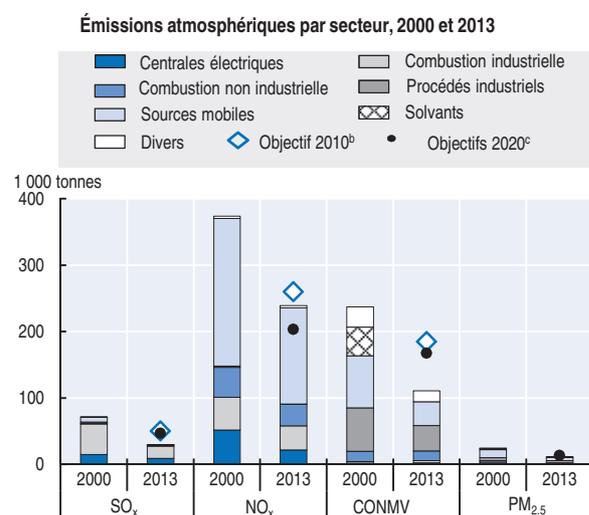
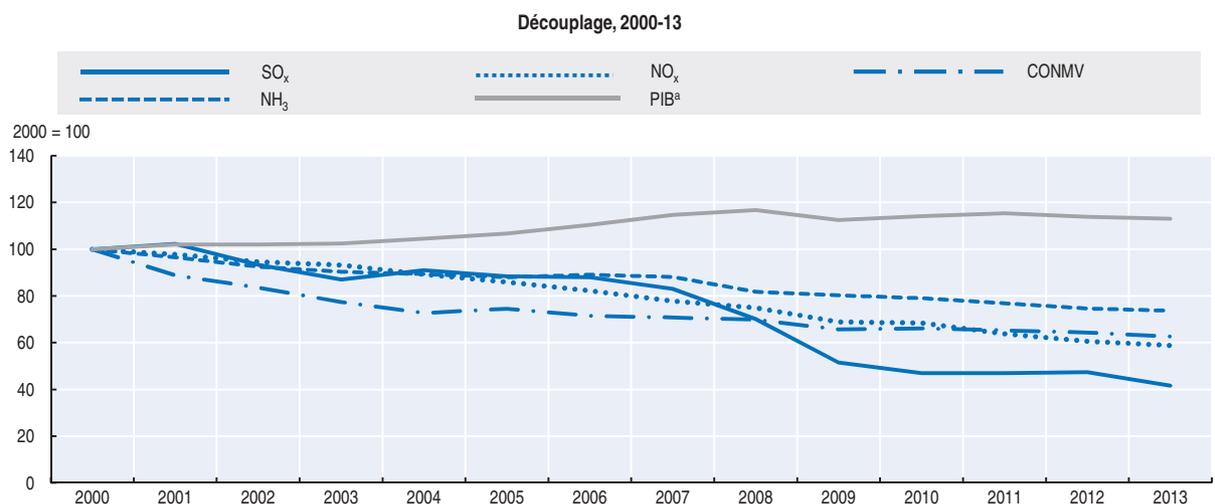
Au cours de la dernière décennie, les émissions de tous les principaux polluants atmosphériques ont été découplées de la croissance économique. Entre 2000 et 2013, en dépit de la hausse du PIB, les émissions de SO_x ont ainsi diminué de près de 60 % et celles de NO_x et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), d'environ 40 %. En 2012, les Pays-Bas affichaient des émissions de SO_x et de NO_x par unité de PIB sensiblement inférieures aux moyennes OCDE de respectivement 0.4 kg/1 000 USD et 0.8 kg/1 000 USD (annexe 1.C). Les émissions d'ammoniac (NH_3) ont reculé de 26 %, bien moins que celles d'autres polluants (graphique 1.7). Sur la période 1990-2010, en revanche, les Pays-Bas sont le pays membre de l'UE qui a enregistré la plus forte baisse des émissions d'ammoniac (-68 %), grâce principalement à une modification des pratiques agricoles (Eurostat, 2012).

Les émissions de SO_x sont presque entièrement le fait de sources fixes, à commencer par les installations de combustion industrielles, qui sont responsables de plus de 60 % d'entre elles. Les émissions de NO_x proviennent à 60 % de sources mobiles, principalement le transport routier ; le reste est imputable aux sources fixes (surtout aux installations de combustion).

Les Pays-Bas ont atteint l'objectif fixé pour 2010 par la directive sur les plafonds d'émission nationaux (NEC) pour tous les polluants hormis les NO_x . Les émissions de NO_x ont toutefois baissé ensuite, si bien que l'objectif de la directive NEC a été pleinement atteint en 2013 (graphique 1.7). D'après les projections nationales, les objectifs de réduction des émissions fixés pour 2020 dans le protocole de Göteborg modifié à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance seront tenus pour tous les polluants sauf les NO_x et les $\text{PM}_{2,5}$ (CEE-ONU, 2012).

À l'instar de celles des autres polluants, les émissions de métaux lourds ont été réduites depuis 2000. Bien que généralement émis en quantités moindres dans l'atmosphère que les gaz polluants, les métaux lourds se déposent sur les sols et les organismes ; ils ne peuvent pas être dégradés ou détruits et s'accumulent donc progressivement dans les chaînes alimentaires, entraînant des effets nocifs sur la santé humaine. Les émissions de plomb sont celles qui ont accusé la plus forte baisse (-50 %), devant celles de mercure (-49 %), dont la diminution est due principalement à la réduction des rejets dans le secteur des transports. Les émissions de cadmium ont également reculé entre 2000 et 2013 (-34 %), non sans avoir atteint en 2010 un niveau quatre fois supérieur à celui de 2013 (graphique 1.7).

Graphique 1.7. Les émissions atmosphériques ont baissé



a) Aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.
 b) Objectifs établis par la Directive 2001/81/CE de l'UE (Directive NEC) fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.
 c) Objectifs établis par le Protocole de Göteborg pour la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.
 Source : UNECE-EMEP (2015), National Submission to the LRTAP Convention; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348709>

Qualité de l'air

En 2010, on estime que quelque 6 700 personnes sont décédées à cause de la pollution de l'air ambiant. C'est 16 % de moins qu'en 2005 et notablement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Parallèlement, le coût économique des décès imputables à la pollution de l'air ambiant a diminué de 7 % à 25 milliards USD, alors qu'il a augmenté de 7 % dans la zone OCDE dans son ensemble (OCDE, 2014e).

Les particules fines en suspension dans l'air (PM_{2,5} et PM₁₀), également appelées aérosols, représentent un risque grave pour la santé, même à des concentrations inférieures aux

valeurs guides pour la qualité de l'air définies par l'UE (AEE, 2013a). Sur la période 2000-12, les émissions de PM_{2,5} ont baissé de 48 % et celles de PM₁₀, de 32 %.

Malgré cette évolution globalement favorable, les concentrations moyennes de PM₁₀ ont sensiblement augmenté en 2010 et 2011 avant de recommencer à baisser. En 2012, quasiment toutes les stations de mesure ont enregistré une concentration moyenne annuelle inférieure au niveau cible ; seuls ont fait exception 4 km de routes en Hollande-Méridionale et dans le Limbourg, où les concentrations moyennes de particules ont dépassé les objectifs horaires (équivalent à une concentration moyenne annuelle de 31.2 microgrammes par mètre cube d'air [$\mu\text{g}/\text{m}^3$]) (Gouvernement des Pays-Bas, 2014).

Aux Pays-Bas, l'exposition à la pollution atmosphérique par l'ozone (O₃) en milieu urbain était inférieure au niveau fixé dans la législation de l'UE en 2011, conformément à la tendance observée sur la période 2002-11 (AEE, 2013a). Contrairement à d'autres polluants atmosphériques, l'ozone n'est pas émis directement, mais résulte d'une réaction chimique impliquant des gaz rejetés dans l'atmosphère comme les NO_x et COVNM.

Depuis 2000, les grandes tendances en matière de qualité de l'air ont été déterminées avant tout par la transposition en droit national de la législation de l'UE dans ce domaine. Toutefois, s'agissant des transports, le volume des déplacements et le nombre de véhicules lourds en circulation ont augmenté, même si les véhicules neufs sont de moins en moins polluants (Gouvernement des Pays-Bas, 2014).

4. Transition vers une économie sobre en ressources

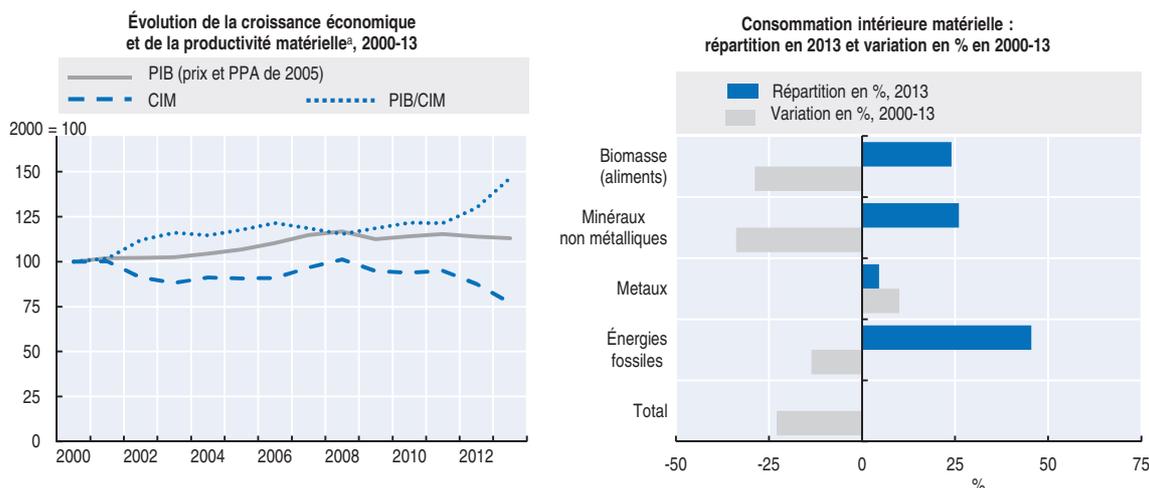
4.1. Consommation de matières

Entre 2000 et 2013, la productivité matérielle (richesse économique créée par unité de matières consommée) a progressé de près de 50 % aux Pays-Bas, avec notamment une hausse de presque 30 % les deux dernières années (graphique 1.8). Cette évolution positive s'explique par la baisse globale de la consommation de matières et la bonne efficacité générale des stratégies appliquées en matière de rendement d'utilisation des ressources et de gestion des déchets (OCDE, 2015b).

La consommation intérieure de matières (CIM), qui est définie comme la somme de l'extraction intérieure de matières premières utilisée par l'économie et du solde de la balance commerciale physique (importations moins exportations de matières premières et de produits manufacturés), a notablement diminué entre 2000 et 2013. La ventilation par catégorie montre que les combustibles fossiles pèsent plus lourd dans la CIM aux Pays-Bas que dans la plupart des pays membres de l'OCDE. De fait, ils dominent la CIM avec 45 %, devant les minerais non métalliques (26 %) et la biomasse (24 %). Les métaux entraînent pour 5 % dans la CIM en 2013, soit la part la plus faible. La consommation de minerais non métalliques est celle qui a le plus diminué : elle s'est contractée de 34 % sur la période 2000-13, et de près de 30 % depuis 2011 (graphique 1.8).

Le gaz naturel, le sable et le gravier utilisés aux Pays-Bas sont en grande partie extraits dans le pays. Il en va de même, quoique dans une mesure moindre, en ce qui concerne les plantes cultivées, la biomasse et les minerais non métalliques. Les Pays-Bas sont en revanche tributaires des importations pour d'autres matériaux non extraits dans le pays, comme les métaux ; ces importations sont principalement réexportées ou utilisées comme intrants dans des biens exportés (CBS, 2014).

Graphique 1.8. La productivité des matières a progressé plus vite que le PIB



a) La productivité des matières désigne le montant du PIB généré par unité de matières consommées. Elle représente le ratio du PIB à la consommation intérieure de matières (CIM). CIM est calculée comme la somme de l'extraction intérieure de matières (matières premières) utilisée par une économie et sa balance commerciale physique. Une augmentation de la productivité des matières équivaut à une diminution de l'intensité matérielle (c.à.d. CIM/PIB).
Source : OCDE (2015), « Ressources matérielles », Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348718>

4.2. Gestion des déchets

En 2012, les Pays-Bas ont produit près de 122 millions de tonnes de déchets primaires, soit plus de 7 000 kilogrammes (kg) par habitant. Le secteur de la construction est à l'origine de la majeure partie de ces déchets (66 % du total), devant les industries manufacturières (12 %), le secteur de l'eau et de l'assainissement (5 %), l'agriculture, la foresterie et la pêche (4 %) et la production d'énergie (1 % seulement) (graphique 1.9).

La stratégie de gestion des déchets des Pays-Bas établit une hiérarchie qui privilégie autant que possible la prévention de la production de déchets, la valorisation et le recyclage (chapitre 5). La quantité de déchets municipaux produite a baissé de 7 % sur la période 2000-13, ce qui correspond à un découplage significatif par rapport à la consommation finale privée, qui a augmenté de 1 % dans le même temps. La production de déchets municipaux par habitant s'est élevée à 525 kg en 2013, soit un volume proche de la moyenne de l'OCDE d'environ 520 kg (annexe I.F) (graphique 1.9).

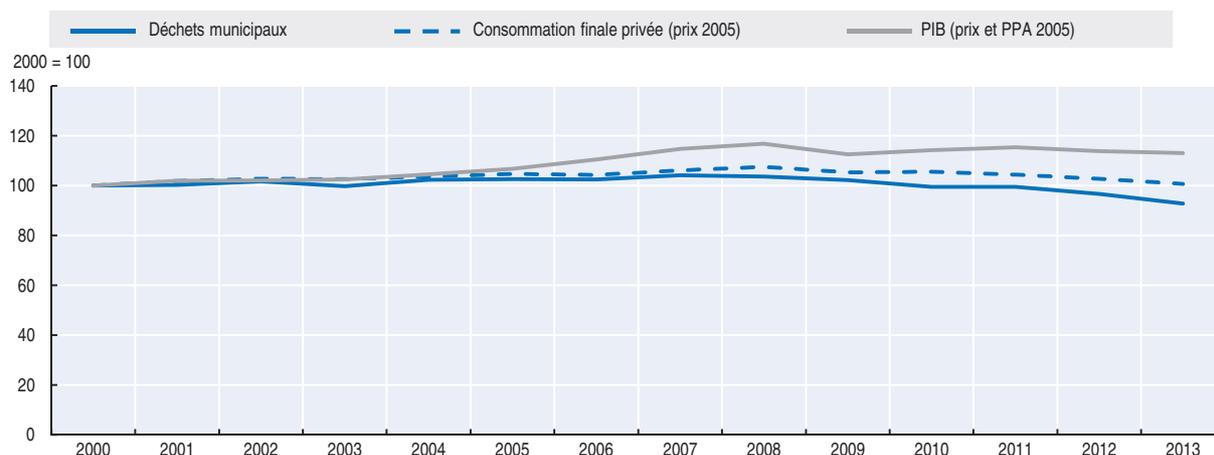
L'incinération avec valorisation énergétique est le mode de traitement des déchets municipaux le plus répandu (48 % du total), devant le compostage (26 %) et le recyclage (24 %) (graphique 1.9). L'objectif de recyclage de 50 % prévu par la directive-cadre de l'UE sur les déchets a été atteint en 2009, soit 11 ans avant l'échéance. La mise en décharge est interdite depuis 1995 pour 35 catégories de déchets. En outre, la taxe de mise en décharge a été relevée progressivement à partir de 1995, jusqu'à devenir en 2010 la plus élevée d'Europe. Elle a été supprimée en 2012, mais rétablie en 2014. Le deuxième Plan national de gestion des déchets a fixé un nouvel objectif d'augmentation de la part des déchets valorisés et recyclés (chapitre 5).

4.3. Intrants agricoles

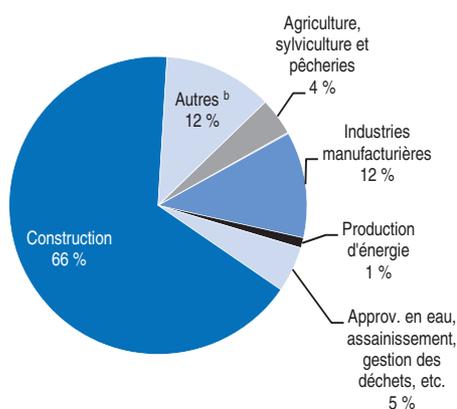
Conformément à la tendance générale observée dans l'OCDE, les excédents d'éléments nutritifs d'origine agricole (azote et phosphore) ont baissé aux Pays-Bas entre 1990 et 2011, aussi bien en termes absolus (tonnes d'éléments nutritifs) que relatifs (excédents par

Graphique 1.9. La production de déchets a reculé et l'incinération avec valorisation énergétique a progressé

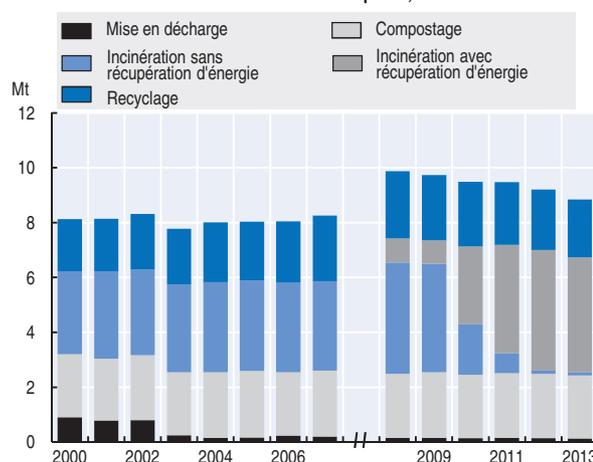
Production de déchets municipaux et consommation finale privée, 2000-13



Production de déchets primaires par secteur, 2012



Traitement des déchets municipaux^a, 2000-13



a) Déchets collectés par ou pour les municipalités ; comprennent les ordures ménagères, les déchets encombrants et commerciaux, et les déchets similaires traités dans les mêmes installations. Inclut la collecte séparative en vue du recyclage. Avant 2008, les données sur le traitement excluent les quantités de déchets soumise au traitement mécanique avant les autres opération de traitement/élimination.

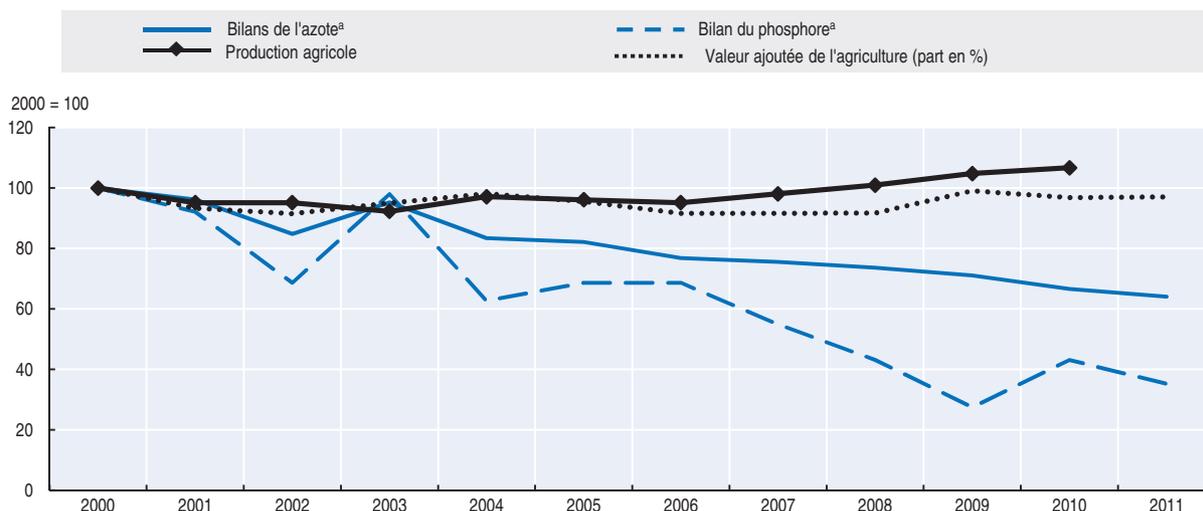
b) Inclut les déchets municipaux.

Source : Eurostat (2015), Eurostat Environmental Data Centre on Waste (base de données) ; OCDE (2015), Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; OECD (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348721>

hectare de terres agricoles). Cette évolution est d'autant plus significative que les Pays-Bas ont affiché dans le passé des excédents relativement élevés (OCDE, 2014d). Alors que la production agricole a augmenté de 7 % depuis 2000, l'excédent de phosphore a chuté d'environ 9 % par an dans les années 2000, contre 5 % en moyenne dans la zone OCDE. L'excédent d'azote a baissé plus lentement au cours de la même période, mais quand même au rythme d'environ 5 % par an, contre 1.4 % dans la zone OCDE en moyenne (OCDE, 2013b) (graphique 1.10). La diminution des intrants agricoles est imputable au durcissement des normes en matière d'engrais et, dans une mesure moindre, au développement de l'agriculture biologique. La superficie agricole certifiée biologique a augmenté de 60 % environ entre 2000 et 2012, mais il est vrai qu'elle était faible au départ (1.6 % des terres

Graphique 1.10. Les excédents d'azote ont été découplés de la production agricole



a) Bilans bruts des éléments nutritifs.

Source : CBS (2014), *Environmental Data Compendium* (site web) ; OCDE (2015), *Statistiques agricoles de l'OCDE* (database).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348736>

agricoles). En 2012, elle représentait 2.6 % de la superficie agricole totale, soit moins que la moyenne européenne (5.7 %) (Eurostat, 2014a).

En dépit des évolutions positives, la quantité d'engrais azotés épandus par kilomètre carré de terres agricoles est sensiblement supérieure à la moyenne de l'OCDE : 13 tonnes d'azote contre environ 2.4 tonnes (annexe I.G). Au cours de la dernière décennie, les ventes de pesticides ont été découplées de la croissance de la production végétale, car comme dans d'autres pays membres de l'OCDE, les ventes par tonne de production végétale ont diminué (OCDE, 2013b). Cependant, la quantité absolue de pesticides vendue a augmenté entre 2009 et 2011, et la quantité appliquée par kilomètre carré de terres agricole est supérieure à la moyenne de l'OCDE (annexe I.G).

5. Gestion des actifs naturels

5.1. Combustibles fossiles

Les Pays-Bas possèdent d'importantes réserves de gaz naturel et quelques gisements plus modestes de pétrole. Ils sont un producteur de premier plan de gaz naturel et une plaque tournante des échanges de pétrole, de gaz, d'électricité et de charbon.

En l'occurrence, le pays est le deuxième producteur européen de gaz naturel, même si la production du principal gisement (Groningue) et de plusieurs autres de moindre envergure diminue. En recul régulier depuis les années 70, les réserves de gaz naturel étaient estimées à 1 044 milliards de mètres cubes à la fin de 2013 (CBS, 2014). La mise en valeur des réserves de gaz non conventionnel a été suspendue en raison de l'opposition du public et de la nécessité de réaliser des études d'impact sur l'environnement (AIE, 2014).

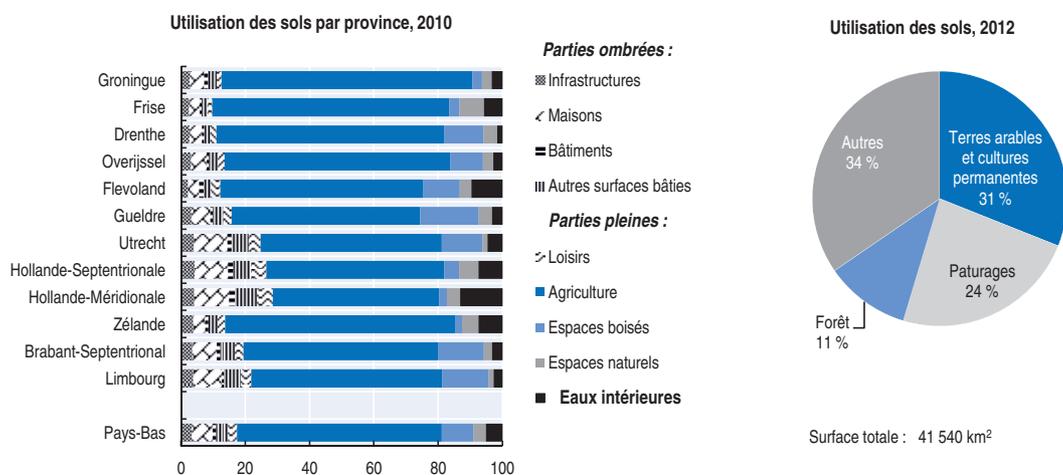
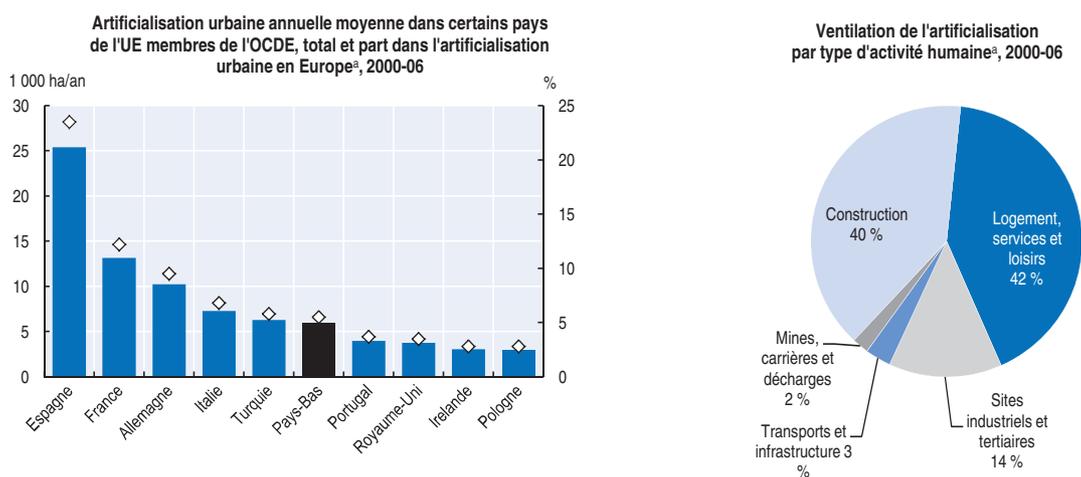
Les réserves pétrolières prouvées s'élevaient à 47 millions de mètres cubes à la fin de 2013, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente (CBS, 2014). La production de pétrole des Pays-Bas a diminué de plus de moitié depuis le début du siècle (AIE, 2014).

5.2. Biodiversité et écosystèmes

Occupation des sols et forêts

Aux Pays-Bas, l'artificialisation urbaine progresse à un rythme annuel légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Elle est en grande partie à mettre au compte du secteur des logements, des services et des loisirs, qui a été à l'origine de 42 % de l'accroissement global des surfaces urbaines et autres surfaces artificialisées entre 2000 et 2006. Avec 40 % des nouveaux espaces aménagés, la construction a également joué un rôle de premier plan. Les installations commerciales et industrielles ont représenté 14 % de la superficie artificialisée, le reste étant le fait des nouvelles mines, carrières et décharges, ainsi que des infrastructures de transport (graphique 1.11).

Graphique 1.11. Aux Pays-Bas, le rythme d'artificialisation urbaine est supérieur à la moyenne de l'OCDE



a) Taux d'artificialisation des sols par extension du parc de logements et des chantiers.

Source : CBS (2014), *Environmental Data Compendium* (site Internet) ; AEE (2013), *Land Take Assessment* ; FAO (2015), *FAOSTAT* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348745>

La Hollande-Méridionale, dans l'ouest du pays, est la province qui compte la plus forte proportion d'espaces urbains. C'est aussi la plus densément peuplée, avec les villes de La Haye et Rotterdam. À l'inverse, la Drenthe, province essentiellement agricole du nord-est des Pays-Bas, est celle qui compte la plus forte proportion d'espaces verts (graphique 1.11).

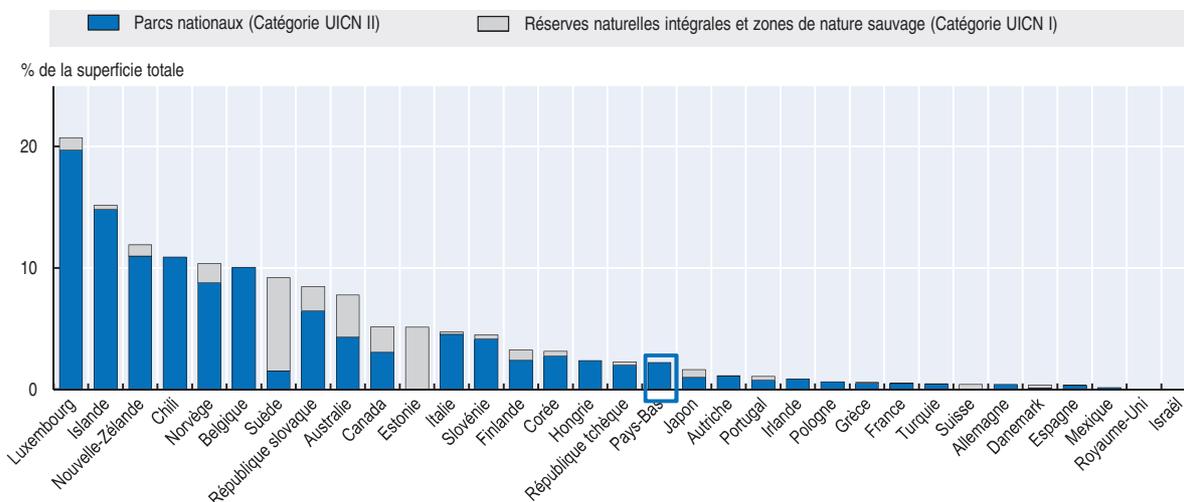
La ventilation en fonction de l'utilisation des terres montre que les terres arables et cultivées occupent 31 % du territoire néerlandais, les prairies et les pâturages, 24 % environ, et les forêts, 11 % seulement. La superficie des terres arables a augmenté de façon significative en 2004 au détriment de celle des prairies et pâturages, et la tendance est restée stable depuis. Les produits agricoles représentent 17.5 % des exportations néerlandaises, et les Pays-Bas sont l'un des principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles (en valeur). Les pouvoirs publics soutiennent la multifonctionnalité, c'est-à-dire la fourniture, par les exploitations agricoles, de services de gestion de la nature (comme le maintien de champs en jachère pour offrir des sites de reproduction aux oiseaux) en plus de leur production agricole.

Le matériel sur pied dans les forêts et autres espaces boisés est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Le nombre d'arbres abattus est resté quasiment inchangé entre 2000 et 2005, et les pertes naturelles ont diminué parallèlement de quelque 20 %.

Zones protégées

Près de 20 % des terres émergées font l'objet sous une forme ou une autre de mesures de protection de la nature aux Pays-Bas, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE (22.5 %). La superficie bénéficiant du degré le plus élevé de protection de la nature (catégories I et II de l'UICN : réserves naturelles intégrales, zones de nature sauvage et parcs nationaux) représente 2.2 % du territoire, contre 4.4 % en moyenne dans l'OCDE. En fait, elle est composée exclusivement de parcs nationaux (graphique 1.12).

Graphique 1.12. **Le degré maximal de protection de la nature s'applique sur une proportion relativement modeste du territoire**

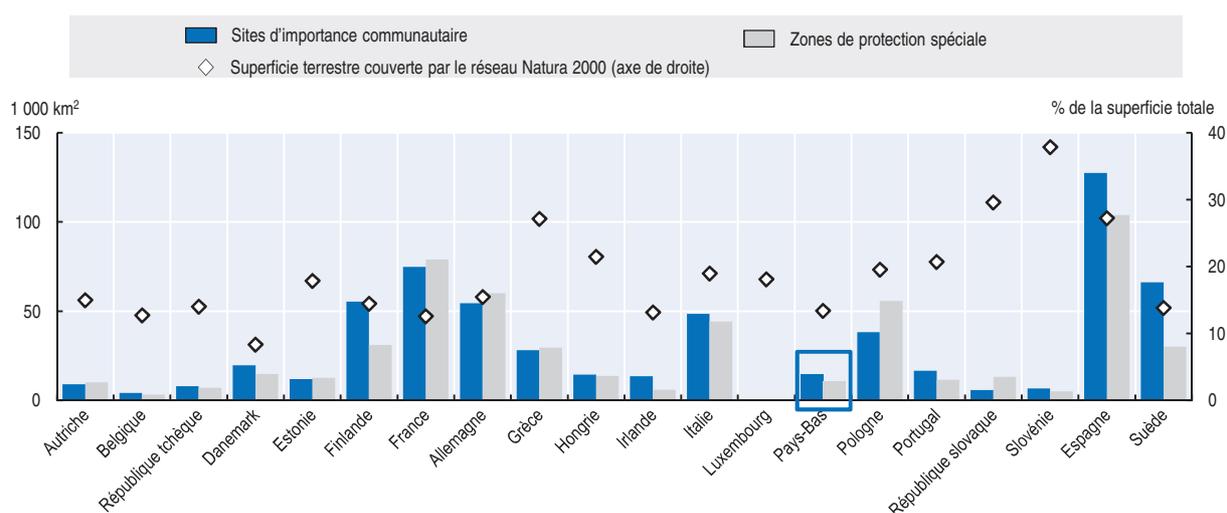


Source: OECD (2014), *Panorama de l'environnement 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348756>

Jusqu'à la constitution du Réseau écologique national (REN) dans le cadre du Plan d'action pour la nature (*Natuurbeleidsplan*) adopté en 1990, la politique néerlandaise en matière de zones protégées était axée sur des espèces, des habitats et des secteurs géographiques particuliers. Aujourd'hui, elle met l'accent sur les paysages dans leur ensemble afin d'assurer une gestion environnementale plus cohérente des zones protégées et de leurs alentours (EZ, 2014a) (chapitre 2). La moitié des sites du REN appartiennent aussi au réseau Natura 2000, qui comprend des sites d'importance communautaire (SIC) et des zones de protection spéciale (ZPS). Le REN ne couvre que 13 % environ du territoire national, ce qui est moins que la moyenne de l'UE (19 %), mais son extension se poursuit. Aux Pays-Bas, le réseau Natura 2000 se compose en gros d'un tiers de sites terrestres et de deux tiers de sites marins (graphique 1.13).

Graphique 1.13. **Le réseau Natura 2000 couvre une part moins importante du territoire que dans d'autres pays**



Source : Commission européenne (2014), *Natura 2000 Barometer*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348761>

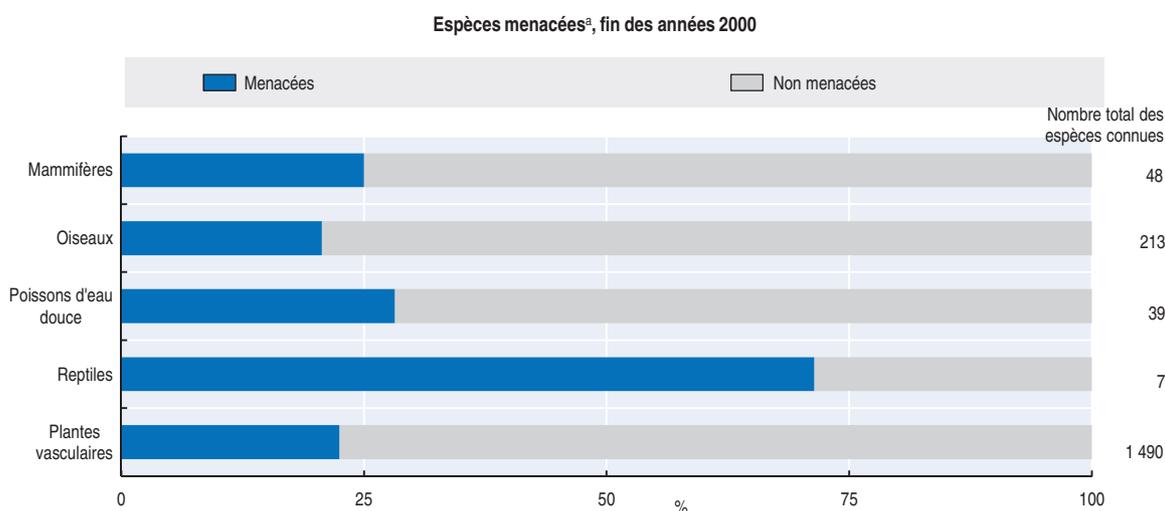
En créant le REN et en désignant 164 sites Natura 2000, les Pays-Bas ont déjà atteint les objectifs d'Aichi fixés pour 2020 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Ces objectifs prévoient que les parties à la Convention protègent au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures, et 10 % des zones marines et côtières. Le nombre de zones protégées devrait augmenter dans les prochaines années avec l'achèvement du REN (Gouvernement des Pays-Bas, 2014).

Espèces menacées

D'après les résultats du suivi assuré en 2013 dans le cadre de la directive habitats de l'Union européenne (directive 92/43/CEE), quelque 95 % des types d'habitats et 75 % des espèces sont menacés aux Pays-Bas. Les pressions exercées sur la biodiversité sont dues principalement à la progression de l'urbanisation et des transports, ainsi qu'aux activités industrielles, agricoles et halieutiques. La dessiccation des sols est une autre menace importante pesant sur la biodiversité terrestre. Elle touche plus de 90 % des zones naturelles tributaires des eaux souterraines (EZ, 2014b).

La part des espèces menacées est plus élevée aux Pays-Bas que dans beaucoup d'autres pays membres de l'OCDE : elle est d'environ 28 % parmi les poissons, 25 % chez les mammifères, 22 % pour les plantes vasculaires, 21 % parmi les oiseaux et 71 % parmi les reptiles (annexe I.H) (graphique 1.14). L'un des principaux défis, en particulier pour le secteur agricole, concerne les populations d'oiseaux des champs, qui accusent un recul spectaculaire de près de 50 % en dix ans. Imputable en grande partie à l'intensification des pratiques agricoles, cette baisse est la plus forte enregistrée dans la zone OCDE et dans l'Union européenne (OCDE, 2014d) (graphique 1.15). Les Pays-Bas déploient des efforts très importants pour trouver de nouvelles solutions permettant d'améliorer la biodiversité sur les terres agricoles, tout en développant la filière agricole (EZ, 2014b).

Graphique 1.14. **Une proportion importante des espèces est menacée**



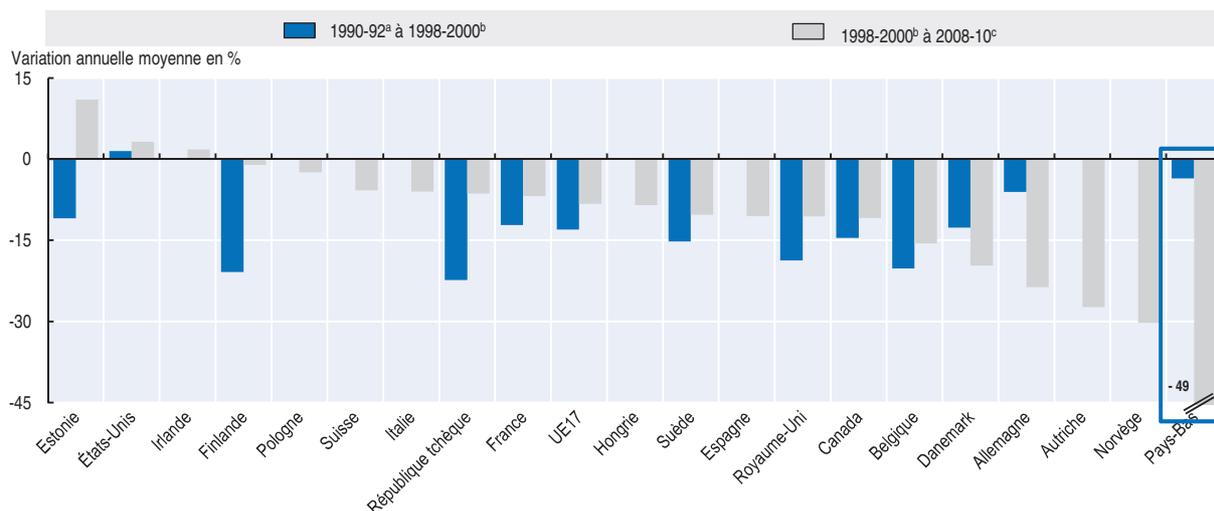
a) Espèces « gravement en danger », « en danger » et « vulnérables » selon la classification UICN en % des espèces connues.
Source : OCDE (2015), « Espèces menacées », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348771>

Si la biodiversité continue de s'appauvrir dans certains écosystèmes, le pays a aussi obtenu des résultats positifs à la faveur d'expériences probantes. Ainsi, le nombre d'espèces animales et végétales inscrites sur la Liste rouge s'est stabilisé ces dernières années, la plupart des stocks halieutiques exploités se rétablissent et des espèces animales importantes comme la loutre (*Lutra lutra*) et le castor (*Castor fiber*) sont en cours de réintroduction dans le pays (EZ, 2014b).

Le territoire des Pays-Bas comprend également trois îles et des zones marines situées dans les Caraïbes qui abritent des centaines d'espèces et de grands écosystèmes. Le banc de Saba, par exemple, est le plus grand atoll corallien sous-marin des Caraïbes. La biodiversité et les écosystèmes y sont particulièrement vulnérables, en raison des mêmes types de problèmes que ceux rencontrés par tous les petits États insulaires en développement des Caraïbes : forte sensibilité aux effets du changement climatique, présence d'espèces exotiques envahissantes, surpâturage, charges en éléments nutritifs, surpêche... Les Pays-Bas se sont largement employés à aider les collectivités locales à avancer vers la réalisation des objectifs d'Aichi, mais d'importantes améliorations restent pour l'instant nécessaires (EZ, 2014b).

Graphique 1.15. La population d'oiseaux des champs est en recul sensible



Note : Indice agrégé reflétant la variation estimée des populations d'un ensemble d'espèces d'oiseaux nicheurs qui sont tributaires des espaces agricoles pour leur reproduction ou leur alimentation. Pour le Canada et les États-Unis, seuls les oiseaux nicheurs des prairies sont pris en compte.

a) Moyenne des années 1991-93 pour l'Allemagne.

b) Moyenne des années 1999-2001 pour la Hongrie et la Suisse, et des années 2000-02 pour l'Italie et la Pologne.

c) Moyenne des années 2004-06 pour l'Estonie, 2005-07 pour les États-Unis, 2007-09 pour la Hongrie et 2006-08 pour l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Source : OCDE (2013), *Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933348787>

5.3. Ressources en eau

En tant que pays situé au confluent de quatre grands cours d'eau internationaux dont la moitié du territoire est sujet aux inondations, les Pays-Bas sont confrontés à des problèmes persistants liés à l'eau : risque d'inondations, pénuries d'eau, problèmes de qualité de l'eau, etc. Les masses d'eau superficielles et souterraines de leurs quatre districts hydrographiques sont toutes partagées avec d'autres pays, de sorte que la dimension transfrontière de la gestion de l'eau revêt une grande importance. Même avant l'adoption des plans de gestion de district hydrographique en application de la directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE), en 2009, le pays déployait d'importants efforts pour améliorer la gestion de l'eau (Commission européenne, 2012) (chapitre 2).

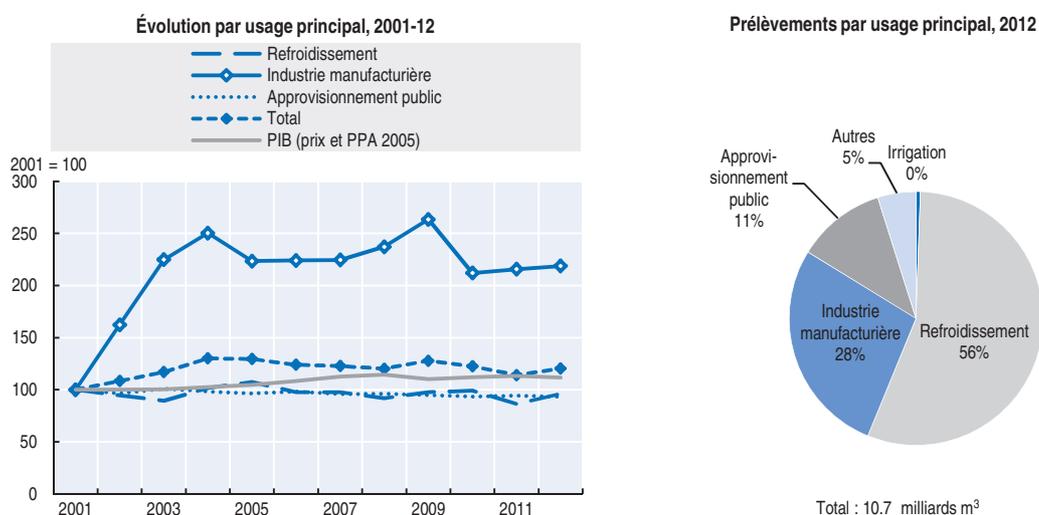
Avec le temps, les Pays-Bas ont su se doter d'un système solide de gestion de l'eau qui a permis à leurs habitants de « garder les pieds au sec ». Cependant, on a constaté récemment une hausse de la proportion des ouvrages de défense (digues, dunes, barrages et barrages anti-tempête) qui ne répondent pas aux normes de sécurité rigoureuses du pays. Ainsi, en 2013, les ouvrages de défense n'étaient pas conformes sur 35 % de leur longueur totale, contre 15 % en 2001. Cette augmentation s'explique en partie par l'exploitation de nouvelles informations sur les ouvrages et par la prise en compte dans l'évaluation d'un plus grand nombre d'équipements (PBL, 2015a).

Consommation d'eau

Avec des prélèvements représentant 11,7 % des ressources en eau douce renouvelables disponibles (chiffre 2012), les Pays-Bas se classent parmi les pays en situation de stress hydrique moyen. Les prélèvements bruts d'eau douce se sont établis à 640 m³ par habitant en 2012, soit moins que la moyenne de l'OCDE (830 m³) (annexe I.I). Dans l'ensemble, ces

prélèvements n'ont pas été découplés de la croissance économique entre 2001 et 2012 (graphique 1.16). Ils sont toujours destinés en majeure partie au refroidissement des centrales électriques (56 %), et dans une mesure moindre à l'industrie manufacturière (28 %) et à l'approvisionnement du réseau public (11 %). Selon les données du CBS (2014), les prélèvements d'eaux souterraines (c'est-à-dire d'eau douce, mais aussi le cas échéant d'eau saumâtre et salée) ont diminué de près de 20 % sur la période 2003-12, et ont donc été découplés de la croissance économique.

Graphique 1.16. **Un pays en situation de stress hydrique moyen, où les prélèvements d'eau servent en majeure partie au refroidissement électrique**



Note : Les données excluent les eaux souterraines, estimées à 2 milliards m³. Data exclude underground flows, estimated at 2 billion m³.
Source : OCDE (2015), « Eau : Prélèvements d'eau douce », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933348792>

Qualité de l'eau

En 2013, l'état écologique des masses d'eau de surface (calculé sur la base d'un ensemble d'indicateurs biologiques, physiques et chimiques) était dans la majorité des cas médiocre (44 %) ou mauvais (19 %). Les 37 % de masses d'eau restantes affichaient un état écologique moyen. En règle générale, les normes de qualité des eaux de surface régionales prévues par la DCE n'ont pas été respectées et ne le seront sans doute pas en 2015 (comme dans beaucoup d'autres États membres de l'UE). Même si la qualité des eaux superficielles s'améliore, il ressort des analyses que les plans de gestion de l'eau appliqués entre 2009 et 2021 ne permettront pas à plus de 15 % des masses d'eau d'atteindre les objectifs écologiques de la DCE à l'horizon 2027 (Gouvernement des Pays-Bas, 2014 ; PBL, 2015b).

Dans tous les districts hydrographiques, ce sont les sources de pollution diffuses qui ont le plus fort impact sur la qualité de l'eau : activités agricoles, dépôts atmosphériques, circulation, infrastructures, ruissellements... Les Pays-Bas ont obtenu de bons résultats dans la lutte contre la pollution de l'eau provenant de sources ponctuelles, mais on estime que les effluents des stations d'épuration urbaines et les rejets d'eaux usées ont toujours un impact significatif sur les masses d'eau de surface. Les eaux d'origine transfrontière sont considérées comme une source importante de quasiment toutes les substances dont les concentrations dépassent les limites. Les eaux de la Meuse, notamment, ne respectent

pas suffisamment les normes de qualité, ce qui contraste avec la qualité globale des eaux de surface à l'échelle nationale (Commission européenne, 2012). Récemment, des études ont toutefois montré que les concentrations d'éléments nutritifs dans les eaux du Rhin et de la Meuse avaient considérablement diminué durant la dernière décennie (PBL, 2015b).

La qualité de l'eau pâtit aussi des activités humaines en général, lesquelles ont notablement modifié la morphologie des cours d'eau et leurs caractéristiques hydrologiques. De fait, les Pays-Bas sont l'État membre de l'UE qui compte la plus forte proportion de masses d'eau de surface fortement modifiées (40 %) ou artificielles (50 %) (Commission européenne, 2012).

Les eaux souterraines sont généralement de bonne qualité. Les masses d'eau souterraines présentent à environ 61 % un bon état quantitatif, et seules neuf d'entre elles risquent de ne pas atteindre un bon état chimique en 2015. Les pressions exercées sur leur qualité sont imputables notamment aux éléments nutritifs, pesticides et métaux lourds (Commission européenne, 2012). Au cours de la période 2001-12, les rejets de métaux lourds dans l'eau ont sensiblement diminué, plus que les apports d'éléments nutritifs d'origine agricole. La plus forte proportion est constituée de zinc et, à un degré moindre, de cuivre. En 2012, les rejets de métaux lourds ont augmenté pour la première fois depuis 2001, en raison surtout des activités de fabrication de produits métalliques et chimiques (CBS, 2014).

En 2013, la qualité de quelque 87 % des eaux de baignade était bonne ou excellente. Les eaux restantes n'étaient pas conformes aux normes minimales fixées dans les directives européennes applicables pour cause de qualité microbiologique insuffisante (OCDE, 2014d). Les eaux de baignade néerlandaises (dont 13 % sont côtières et 87 %, intérieures) représentent environ 3.2 % de celles de l'UE (AEE, 2014b).

Approvisionnement en eau et assainissement

Les prélèvements d'eau destinés à alimenter le réseau de distribution public ont baissé de 7 % entre 2000 et 2010 et ne représentaient que 11 % du total des prélèvements d'eau douce en 2010. L'eau de distribution provient en majorité de sources souterraines, moins de 40 % étant puisés dans les masses d'eau superficielles. Les ménages en consomment plus de 70 %, mais cette part a diminué de 2 % depuis 1990 du fait des économies d'eau. Il y a donc eu un découplage significatif par rapport à la croissance démographique, qui a atteint 13 % au cours de la même période (CBS, 2014).

Plus de 99 % des eaux usées ménagères sont traitées avant d'être rejetées dans les eaux de surface (OCDE, 2014d). Les objectifs de gestion des eaux usées découlent de la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (directive 91/271/CEE et directive 98/15/CE). Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de ce texte, les Pays-Bas ont porté une attention grandissante aux sources ponctuelles de pollution de l'eau et de pollution chimique. Dans ces conditions, la part de la population raccordée à une station d'épuration publique n'a augmenté que de 1 % entre 2000 et 2010, ce qui montre aussi que le taux de raccordement était déjà élevé au départ. Quasiment toutes les stations d'épuration appliquent un traitement tertiaire.

Notes

1. La typologie de l'OCDE classe les régions de niveau territorial 3 (TL3) en différentes catégories en fonction du pourcentage de leur population vivant dans des localités rurales ou urbaines, et permet ainsi des comparaisons pertinentes entre régions de même type et de même niveau (OCDE, 2014c).

2. La consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables est calculée comme étant la somme : a) de la consommation finale brute d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ; b) de la consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables pour le chauffage et le refroidissement ; et c) de la consommation finale d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans le secteur des transports (directive 2009/28/CE).
3. Hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.
4. En 2012, l'intensité d'émission de CO₂ globale des Pays-Bas était de 0.28 kg de CO₂ par USD de PIB à PPA, ce qui correspond à un niveau moyen parmi les pays de l'OCDE.

Références

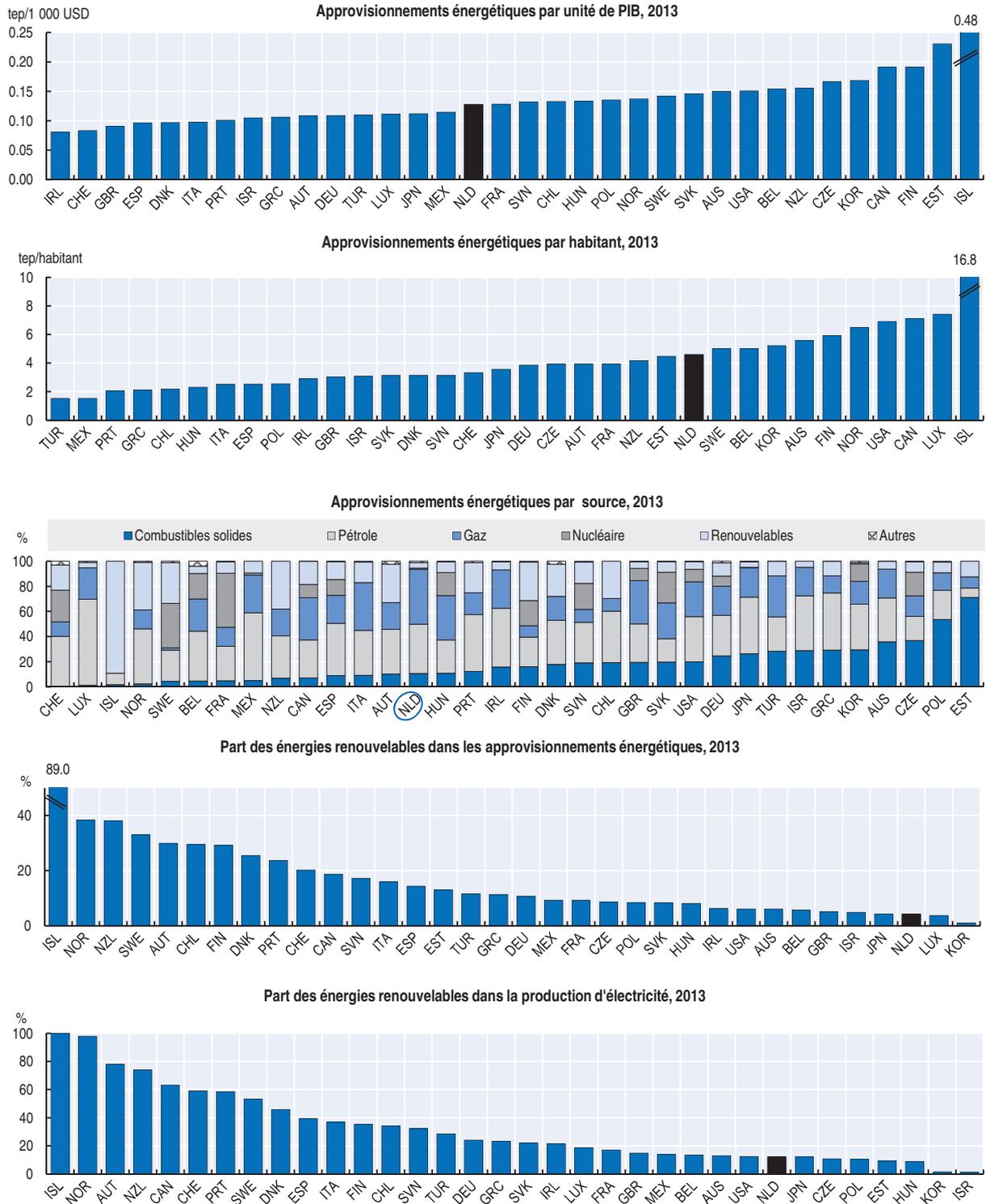
- AEE (2013a), *Air Quality in Europe — 2013 Report*, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.
- AEE (2014a), *Progress Towards 2008-2012 Kyoto Targets in Europe*, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.
- AEE (2014b), *European Bathing Water Quality in 2013*, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.
- AIE (2014), *Energy Policies of IEA Countries, The Netherlands, 2014 Review*, AIE/Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264210462-en>.
- CBS (Centraal Bureau voor de Statistiek – Bureau central des statistiques) (2014), *Environmental Accounts of the Netherlands 2013*, Centraal Bureau voor de Statistiek, La Haye.
- CEE-ONU (2012), *Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié le 4 mai 2012*, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Genève, www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/air/eb/ECE.EB.AIR.114_FRE.pdf.
- Commission européenne (2014a), « Taxation trends in the European Union – Country Chapters », *The Netherlands, 2014 edition*, DG Fiscalité et union douanière, Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_structures/country_tables/nl.pdf.
- Commission européenne (2014b), *Commission Staff Working Document, Accompanying the documents: Report from the Commission to the European Parliament and the Council, Progress Report on the Application of Directive 2006/32/EC on Energy End-use Efficiency and Energy Services and on the Application of Directive 2004/8/EC on the Promotion of Cogeneration based on a Useful Heat Demand in the Internal Energy Market*, COM (2013) 938 Final, SWD (2013) 541 Final, Commission européenne, Bruxelles.
- Commission européenne (2012), *Commission Staff Working Document, Member State: Netherlands, Accompanying the document: Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the Implementation of the Water Framework Directive (2000/60/EC): River Basin Management Plans*, COM (2012) 670 Final, SWD (2012) 379 Final, Commission européenne, Bruxelles.
- ECN (Energieonderzoek Centrum Nederland – Centre de recherche sur l'énergie des Pays-Bas) (2014), *Nationale Energieverkenning 2014*, Energieonderzoek Centrum Nederland, Petten, www.ecn.nl/publicaties/ECN-O--14-036 (consulté le 30 septembre 2014).
- Eurostat (2014a), base de données, <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (consultée le 7 mai 2015).
- Eurostat (2012), « Agri-Environmental Indicator – Ammonia Emissions », *Factsheet*, Eurostat, Luxembourg.
- EZ (Ministerie van Economische Zaken – Ministère des Affaires économiques) (2014a), *The Natural Way Forward – Government Vision 2014*, Ministerie van Economische Zaken, La Haye.
- EZ (2014b), *Convention on Biological Diversity – Fifth National Report of the Kingdom of the Netherlands*, Ministerie van Economische Zaken, La Haye.
- EZ (2013), *Energy from Renewable Sources in the Netherlands 2011-2012 – Progress Report*, Ministerie van Economische Zaken, La Haye.
- Gouvernement des Pays-Bas (2014), « Answers to OECD Environmental Performance Review Questionnaire on the Netherlands », document interne.
- I&M (Ministerie van Infrastructuur en Milieu – Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement) (2013), *Sixth Netherlands National Communication under the United Nations Framework Convention on Climate Change*, Ministerie van Infrastructuur en Milieu, La Haye, Pays-Bas.

- OCDE (2015a), « Pays-Bas », dans OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2015, n° 1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2015-1-31-fr.
- OCDE (2015b), *Material Resources, Productivity and the Environment*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264190504-en>.
- OCDE (2014a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2014, n° 1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2014-1-fr.
- OCDE (2014b), *OECD Economic Surveys: Netherlands 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-nld-2014-en.
- OCDE (2014c), *OECD Territorial Reviews: Netherlands 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264209527-en>.
- OCDE (2014d), *Water Governance in the Netherlands: Fit for the Future?*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264102637-en>.
- OCDE (2014e), *Le coût de la pollution de l'air : Impacts sanitaires du transport routier*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264220522-fr>.
- OCDE (2013a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2013, n° 2, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2013-2-fr.
- OCDE (2013b), *Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264181243-fr>.
- OCDE (2012), *Indicateur du vivre mieux*, www.oecdbetterlifeindex.org/fr/ (consulté le 29 juin 2015).
- OMS (2009), *Country Profiles of Environmental Burden of Disease: The Netherlands*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- OMS (2007), *Country Profiles of Environmental Burden of Disease: The Netherlands*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- PBL (Planbureau voor de Leefomgeving – Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas) (2015a), *Assessment of the Dutch Human Environment 2014 – The Future is Now*, Planbureau voor de Leefomgeving, La Haye.
- PBL (2015b), *Waterkwaliteit nu en in de toekomst* [La qualité de l'eau aujourd'hui et à l'avenir], Planbureau voor de Leefomgeving, La Haye, www.pbl.nl/publicaties/waterkwaliteit-nu-en-in-de-toekomst (consulté le 11 juin 2015).
- RIVM (2014), *Een gezonder Nederland: Kernboodschappen van de Volksgezondheid Toekomst Verkenning 2014* [Des Pays-Bas plus sains : principaux résultats du rapport 2014 sur l'état et les perspectives de la santé publique], Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu, Bilthoven, Pays-Bas, www.eengezondere nederlandse.nl/en/English_version/Key_Findings (consulté le 29 juin 2015).
- RIVM (Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu – Institut national de la santé publique et de l'environnement) (2013), *National Inventory Report 2013 – Greenhouse Gas Emissions in the Netherlands 1990-2011*, Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu, Bilthoven, Pays-Bas.

ANNEXE 1.A

Données sur le transport et l'énergie

Graphique 1.A1. **Structure et intensité énergétiques**



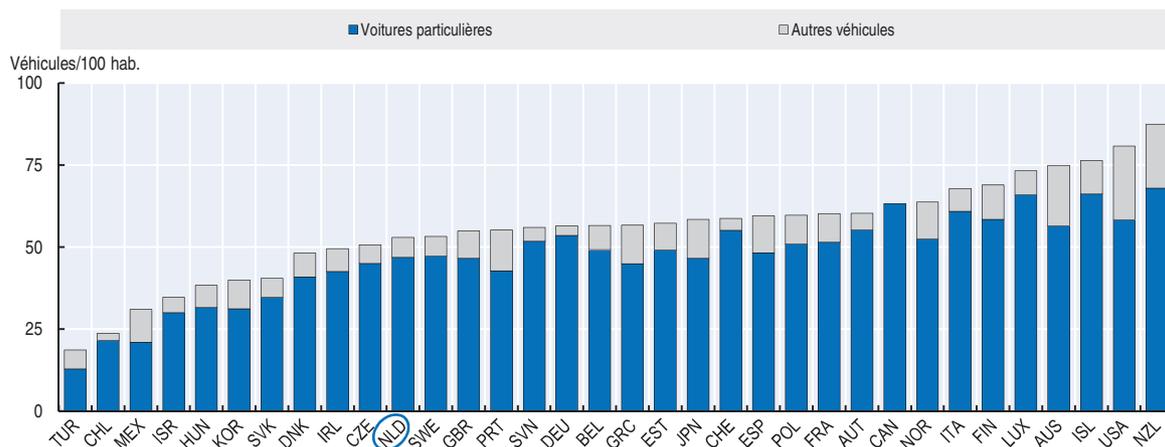
Notes : Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. Approvisionnement totaux en énergie primaire : La décomposition exclut le commerce d'électricité. PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

Source : AIE (2014), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données); OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

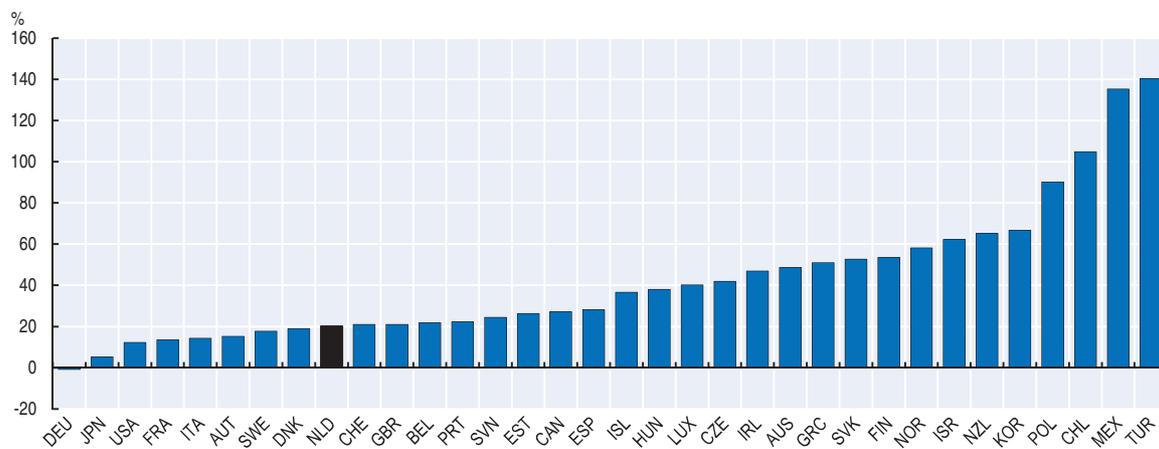
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933349083>

Graphique 1.A2. **Transport routier**

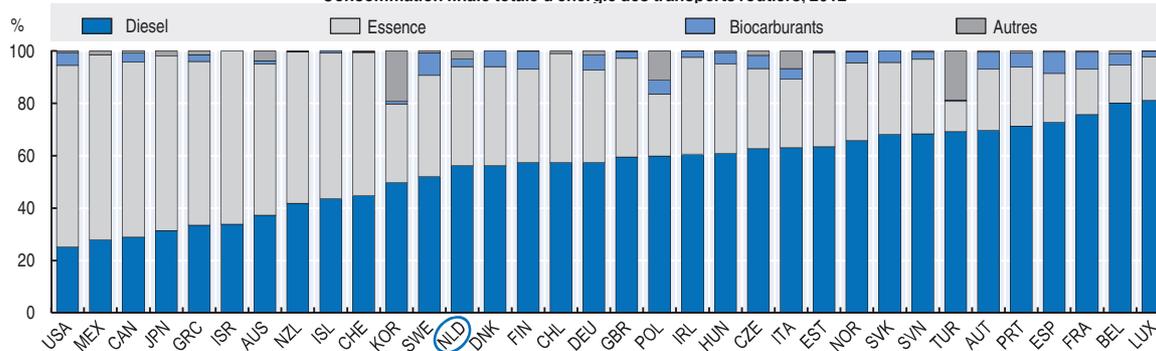
Parcs des véhicules routiers, 2014



Parcs de véhicules routiers, variation en pourcentage 2000-14



Consommation finale totale d'énergie des transports routiers, 2012



Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations.

Véhicules routiers : les données se rapportent aux véhicules à quatre roues ou plus.

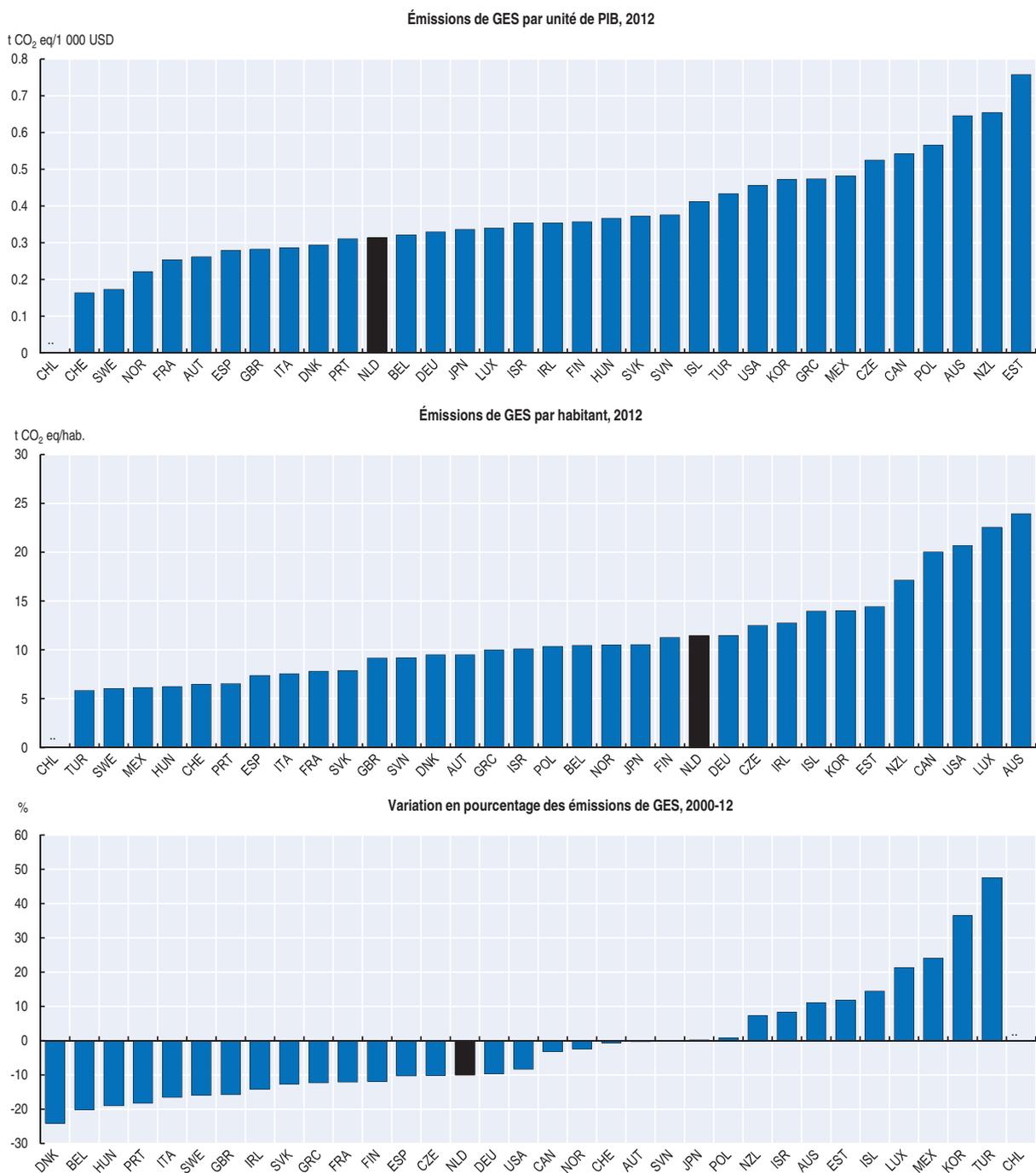
Source : AIE (2015), IEA World Energy Statistics and Balances (base de données) ; OCDE (2015), Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933349090>

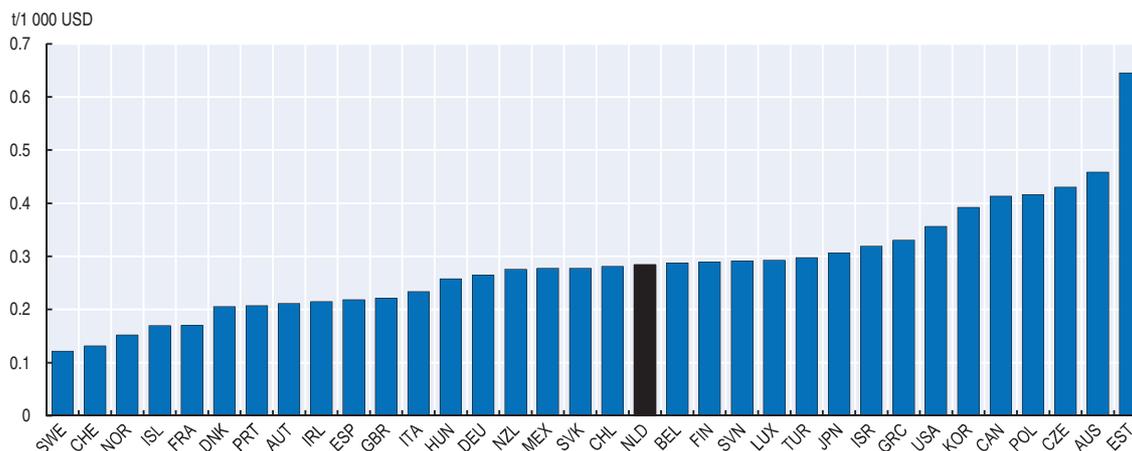
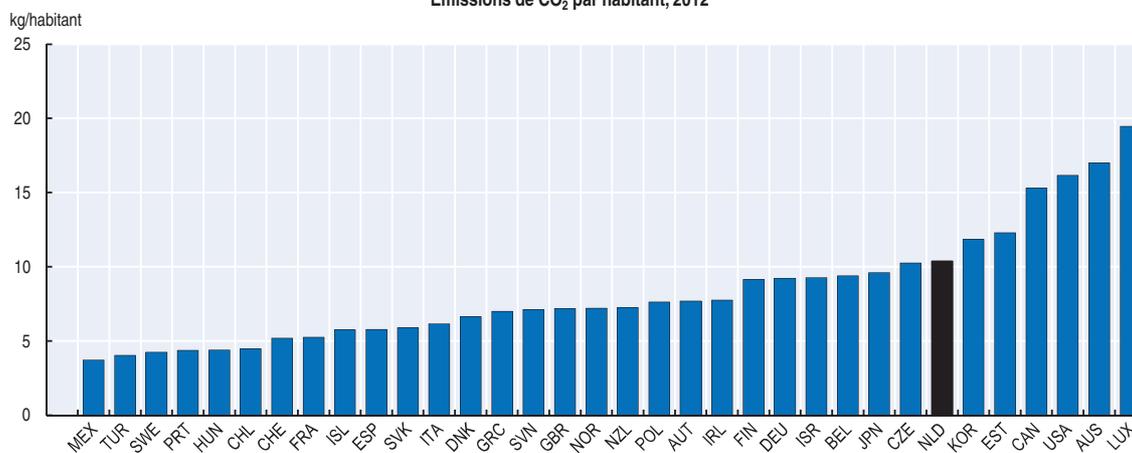
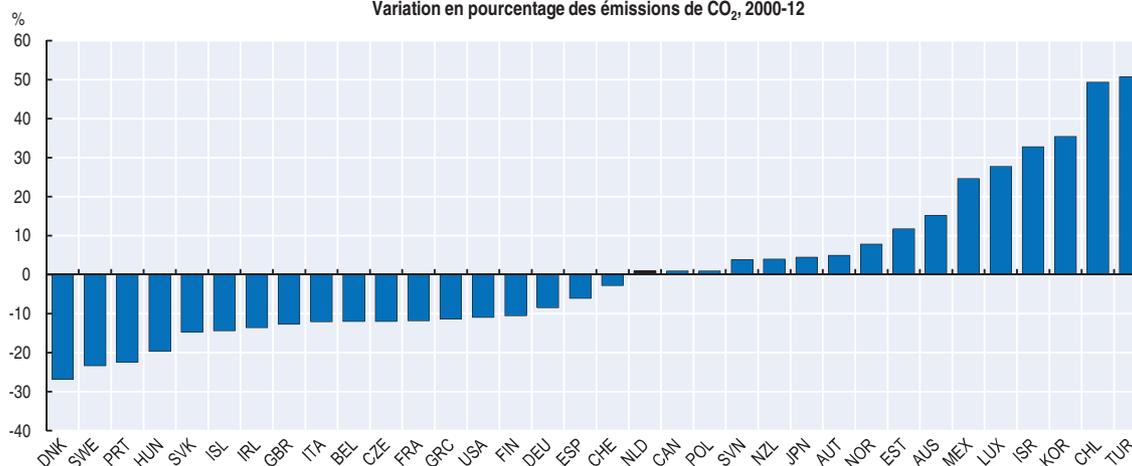
ANNEXE 1.B

Données sur le changement climatique et la pollution de l'air

Graphique 1.B1. Émissions et intensités de gaz à effet de serre



Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. Hors émission/absorption associées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF). CHL : données 2010. ISR : les données 2000 excluent les gaz fluorés. PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005. Source : OCDE (2015), « Émissions de gaz à effet de serre par source », OCDE (2015), *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

Graphique 1.B2. Émissions et intensités de CO₂Émissions de CO₂ par unité de PIB, 2012Émissions de CO₂ par habitant, 2012Variation en pourcentage des émissions de CO₂, 2000-12

Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations.

CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages maritimes et aéronautiques internationaux sont exclus.

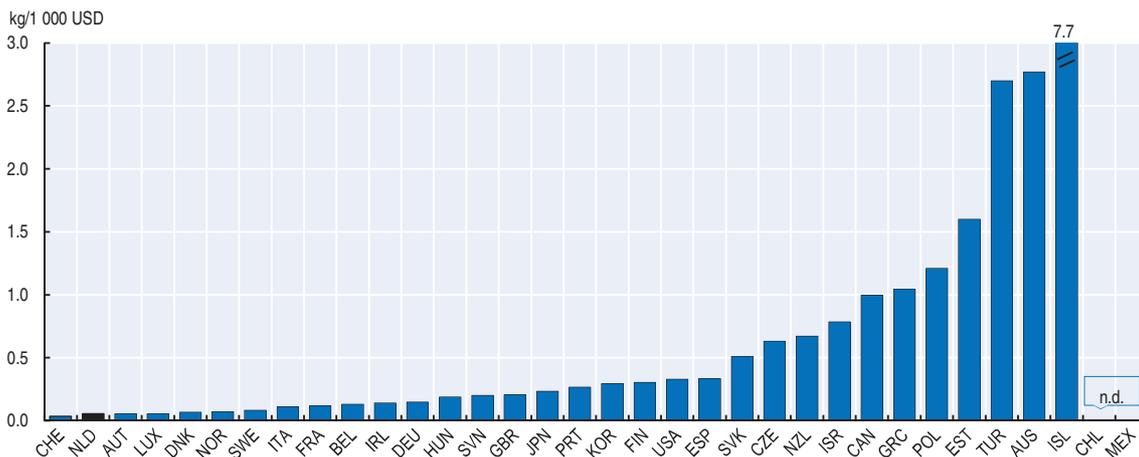
PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

Source : IEA (2014), *IEA CO₂ Emissions from Fuel Combustion Statistics* (base de données) ; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

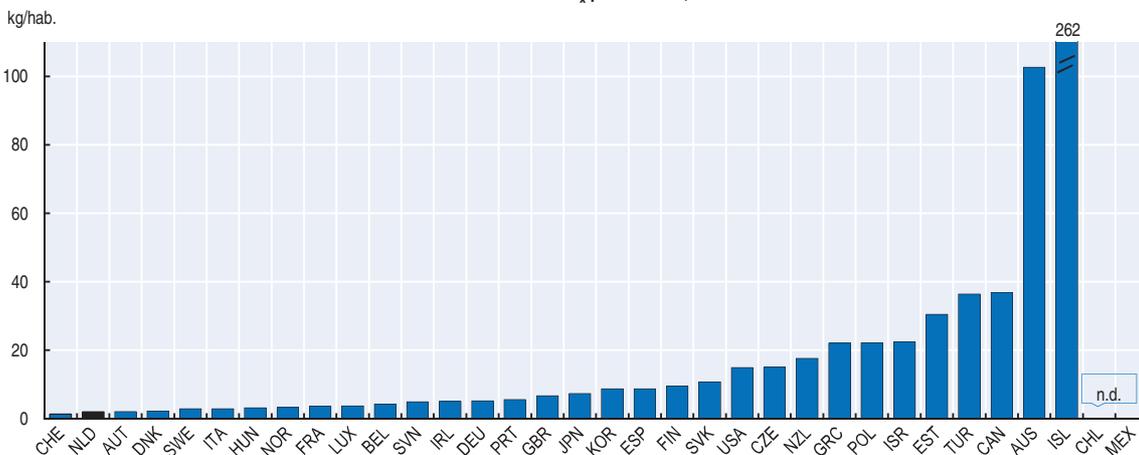
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933349114>

Graphique 1.B3. Émissions et intensités de SO_x

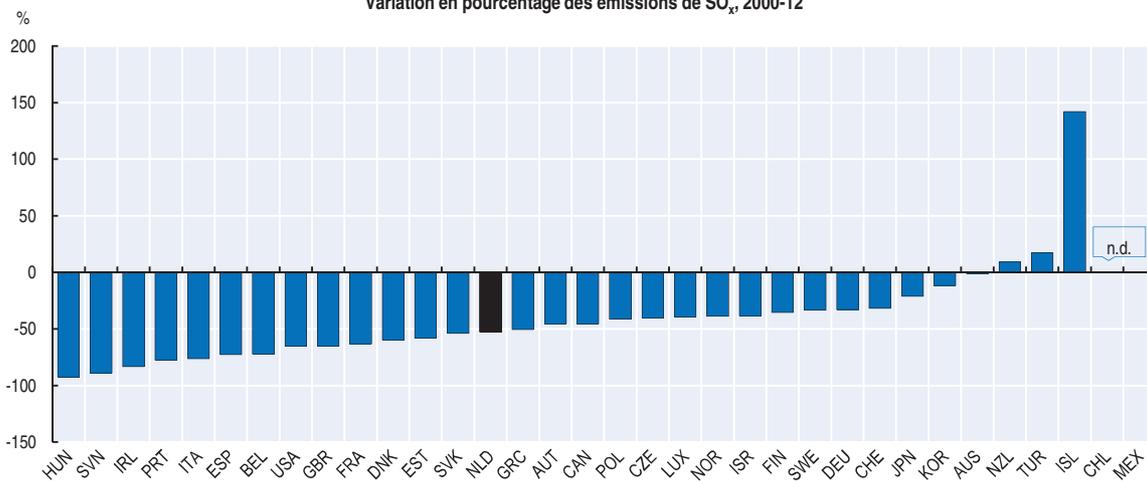
Émissions de SO_x par unité de PIB, 2012



Émissions de SO_x par habitant, 2012



Variation en pourcentage des émissions de SO_x, 2000-12

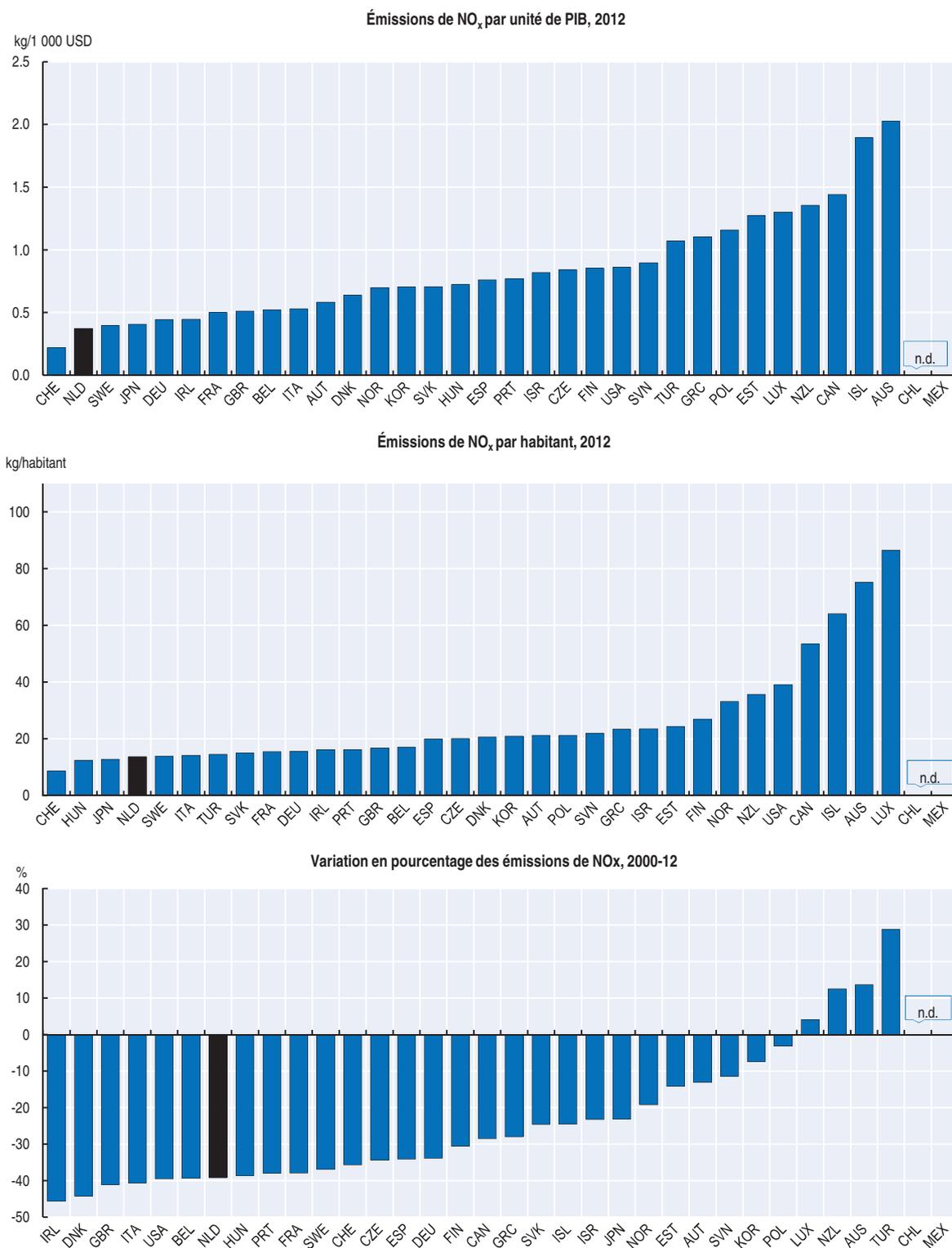


Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

Source : OCDE (2015), « Émissions atmosphériques par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ;

OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933349124>

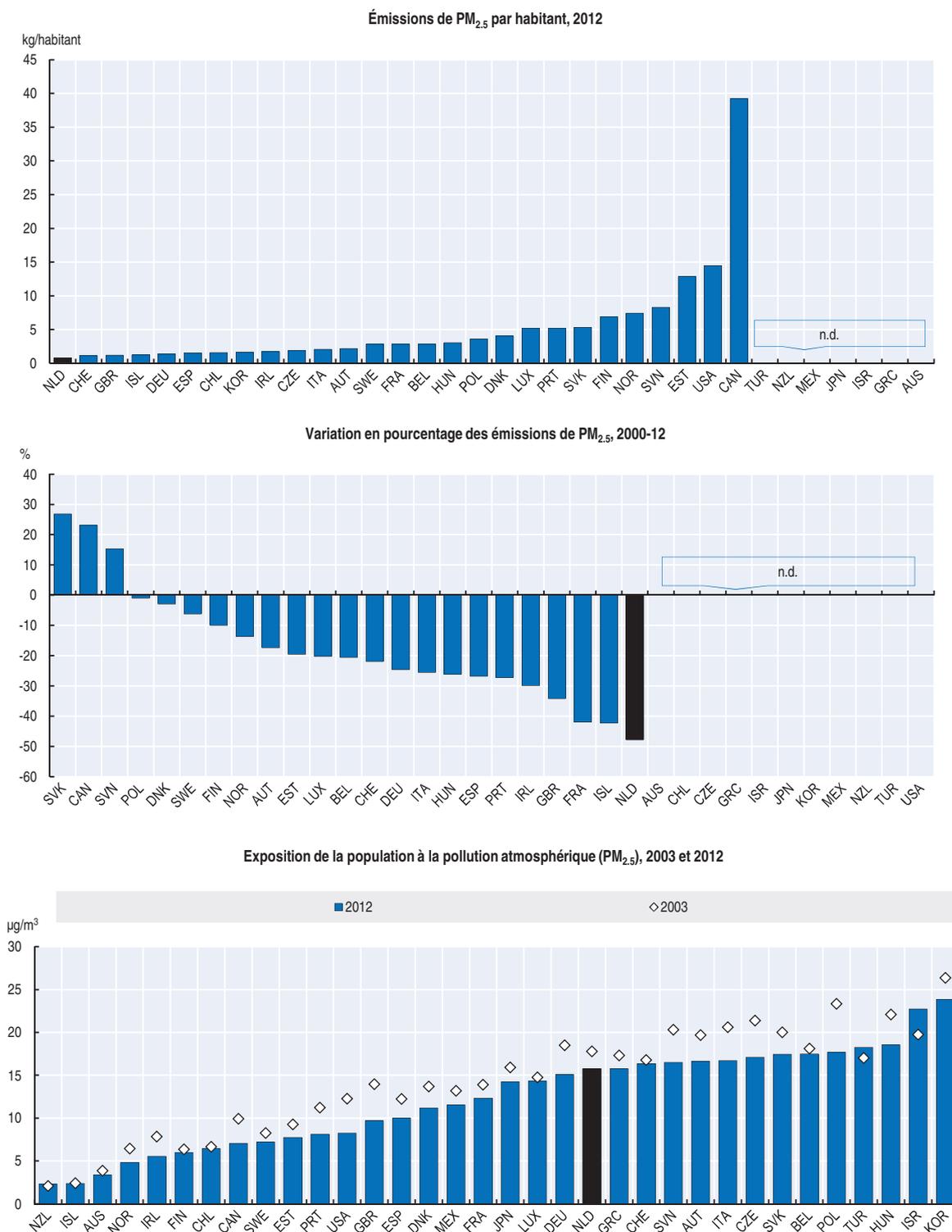
Graphique 1.B4. Émissions et intensités de NO_x

Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.

Source : OCDE (2015), « Émissions atmosphériques par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933349136>

Graphique 1.B5. Émissions de PM_{2.5} et pollution

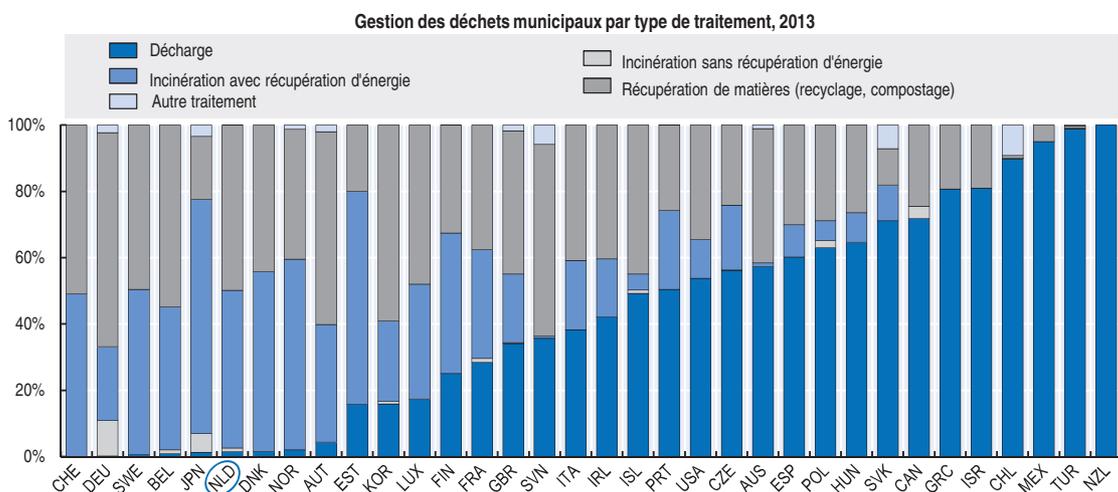
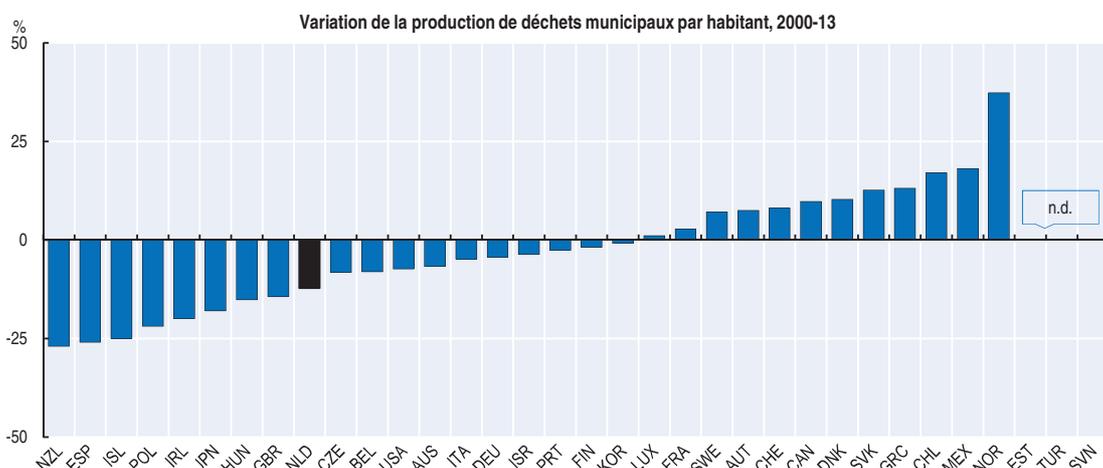
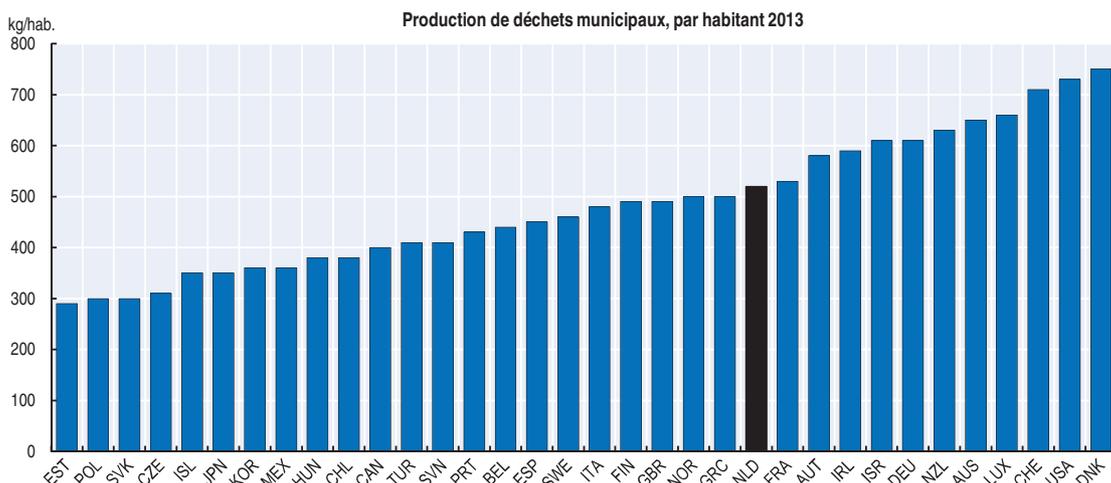


Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005. Exposition de la population à la pollution atmosphérique (PM_{2.5}) : estimations satellite des concentrations de PM_{2.5} ; moyennes sur trois ans. Source : OCDE (2015), « Émissions atmosphériques par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2015), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données).

ANNEXE 1.C

Données sur les déchets et la gestion des ressources

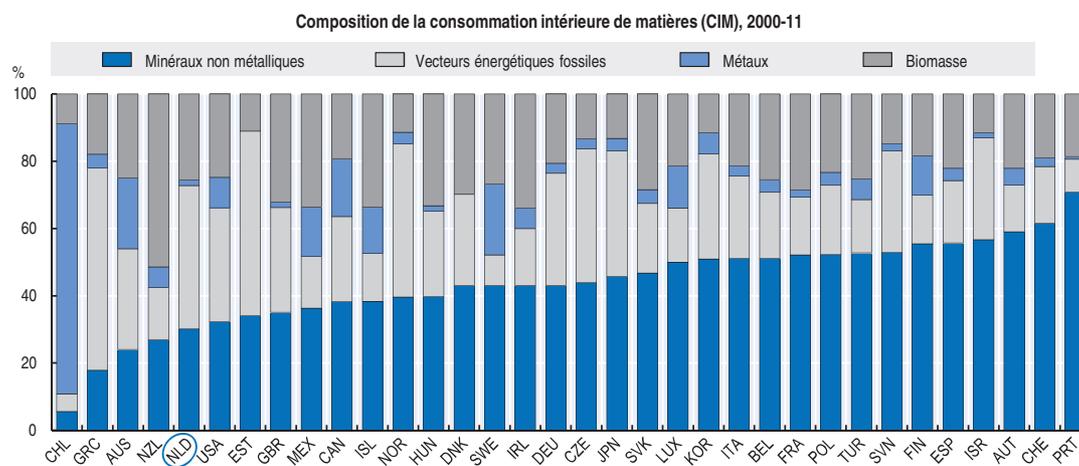
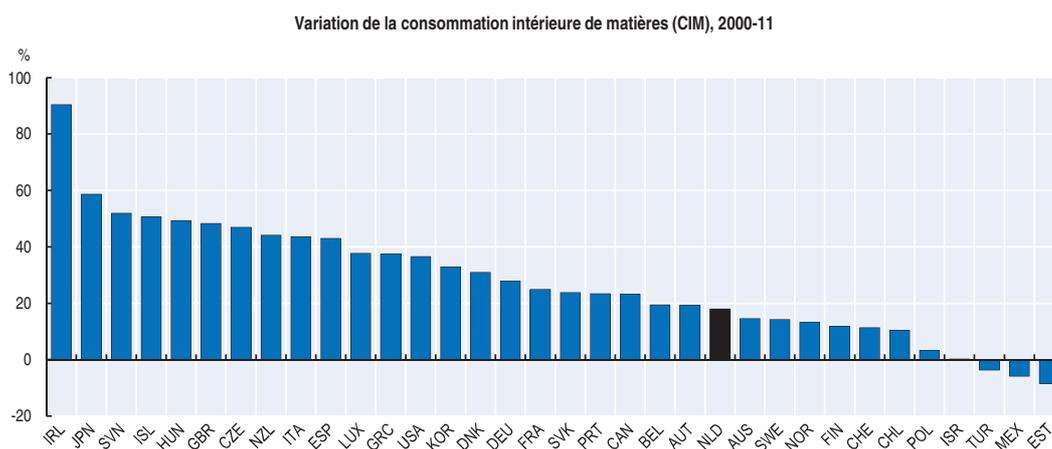
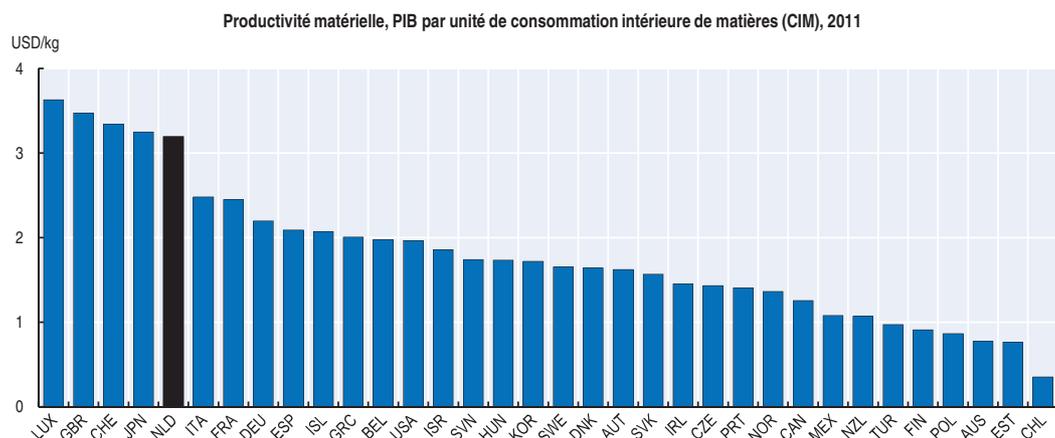
Graphique 1.C1. Production et gestion des déchets



Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. Les chiffres par habitant sont arrondis. Déchets collectés par ou pour les municipalités, comprend les déchets produits par les ménages et les activités commerciales, les déchets encombrants et les déchets similaires traités dans les mêmes installations. CAN : inclut les déchets de construction et de démolitions. NZL : déchets mis en décharge uniquement.

Source : OCDE (2015), « Déchets municipaux », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

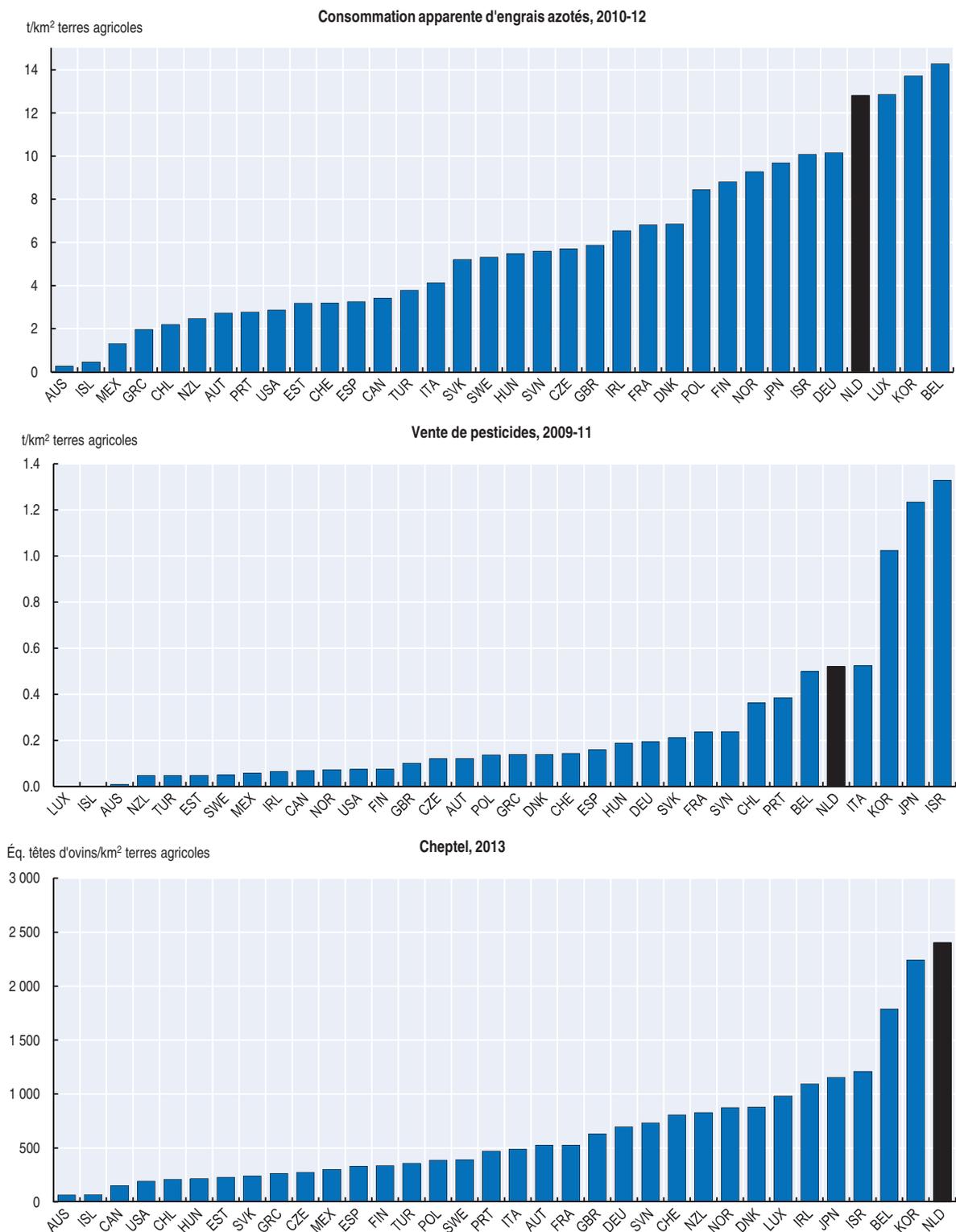
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933349153>

Graphique 1.C2. **Consommation de matériaux et productivité**

Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations. La consommation intérieure de matières (CIM) est la somme de l'extraction intérieure de matières premières utilisées par l'économie et du solde de la balance commerciale physique (importations moins exportations de matières premières et de produits manufacturés). La productivité matérielle désigne le PIB généré par unité de matières consommée (ratio du PIB à la CIM). PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2005. Catégorie de matières : - Minéraux non-métalliques : extraction intérieure et commerce de minerais métalliques utilisés dans l'industrie et dans la construction, et commerce de matières premières et produits transformés de ces secteurs ; - Vecteurs énergétiques fossiles : charbon, pétrole brut, gaz naturel, tourbe et commerce de produits dérivés ; - Métaux : extraction intérieure et commerce de minéraux utilisés dans l'industrie, de produits majoritairement constitués de métal et ferraille ; - Production intérieure de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches, et commerce de matières premières et produits transformés de ces secteurs. Source : OCDE (2015), « Ressources matérielles », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; OCDE (2014), « Perspectives économiques de l'OCDE No. 95 », *Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933349161>

Graphique 1.C3. Intrants agricoles et densité du bétail



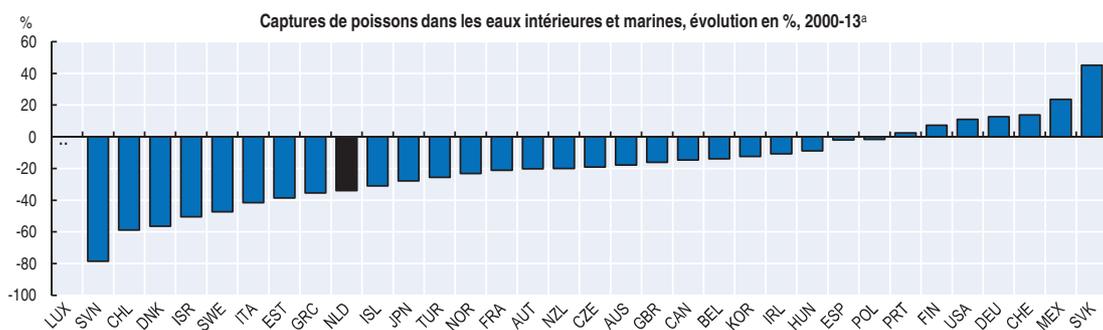
Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations.
 Source : FAO (2015), FAOSTAT (base de données) ; OCDE (2015), Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933349175>

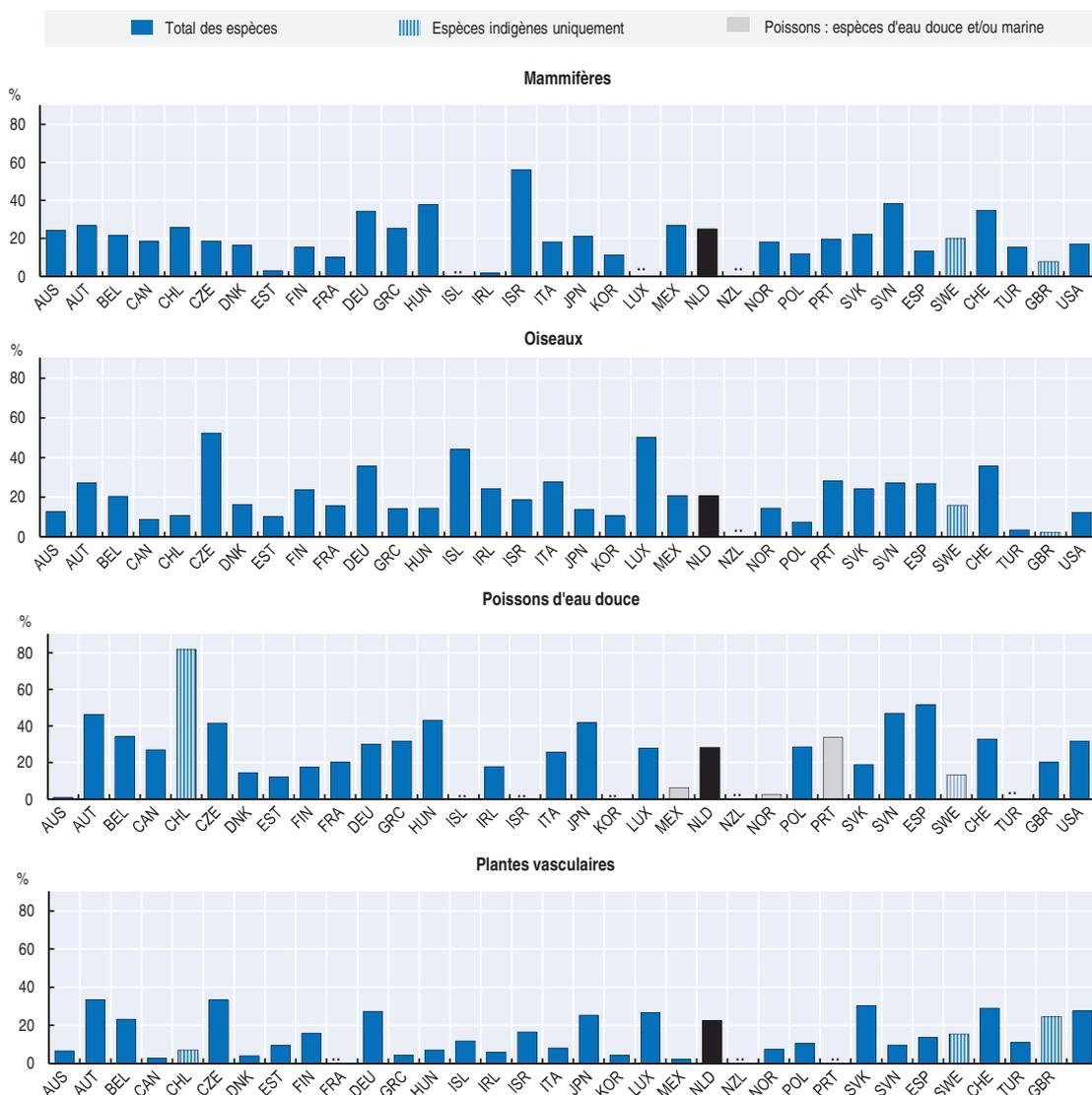
ANNEXE 1.D

Données sur la biodiversité et l'eau

Graphique 1.D1. **Poissons capturés et espèces menacées**



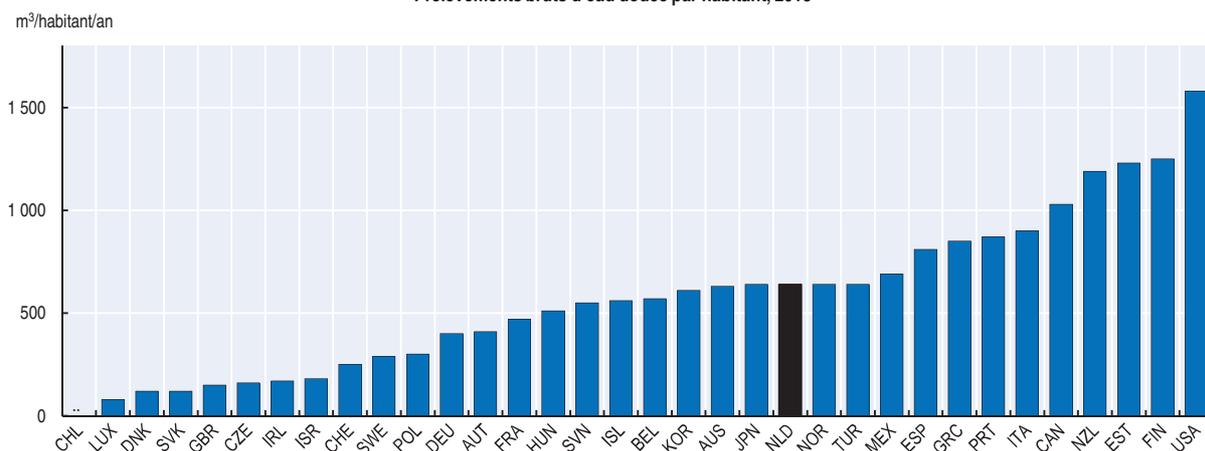
Espèces menacées, en pourcentage des espèces connues, fin des années 2000



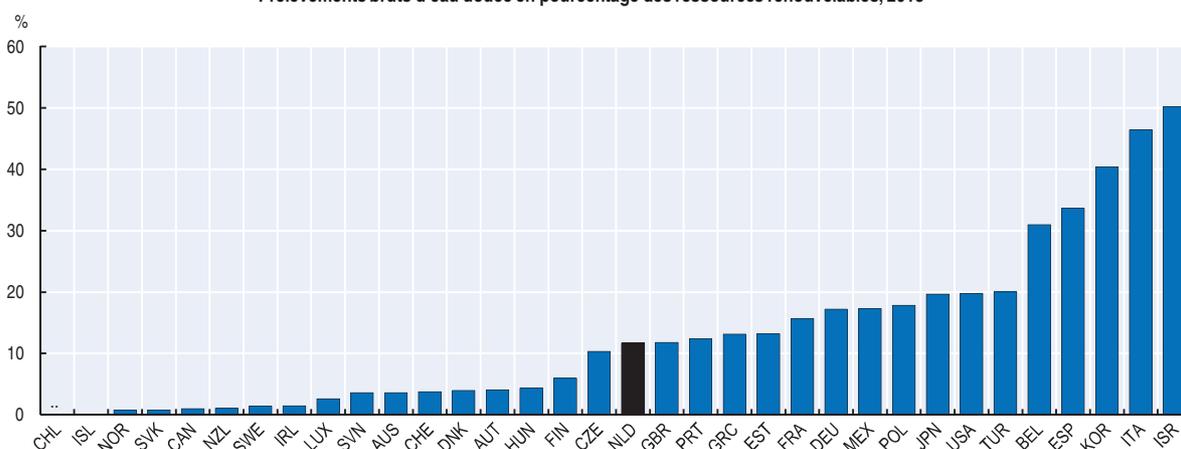
Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations.
 a) Inclut poissons, crustacéens, mollusques et autres animaux aquatiques. Exclut les mammifères marins, les crocodiles et alligateurs, les plantes aquatiques diverses et produits aquatiques divers.
 Source : FAO (2015), *Captures mondiales* (base de données); OCDE (2015), « Espèces menacées », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

Graphique 1.D2. **Prélèvements d'eau et traitement des eaux usées**

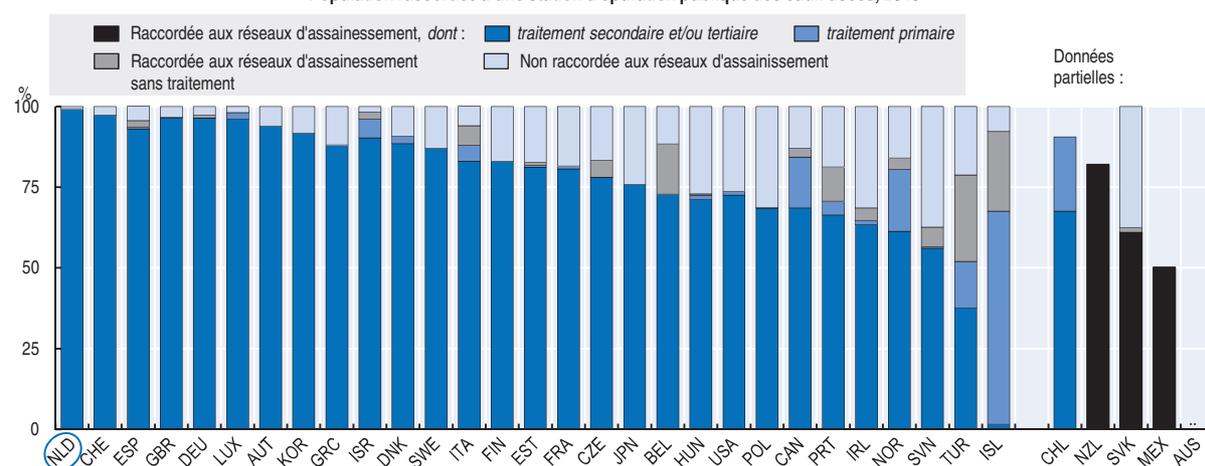
Prélèvements bruts d'eau douce par habitant, 2013



Prélèvements bruts d'eau douce en pourcentage des ressources renouvelables, 2013



Population raccordée à une station d'épuration publique des eaux usées, 2013



Notes : Les données se rapportent à l'année indiquée ou à la dernière année disponible. Elles peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations.

Royaume-Uni : Pays de Galles uniquement. Prélèvements en eau douce : pour certains pays les données font référence aux permis d'exploitation et non aux prélèvements réels.

Source : OCDE (2015), « Eau : Prélèvements d'eau douce » et « Eau : Traitement des eaux usées », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933349193>



Extrait de :

OECD Environmental Performance Reviews: The Netherlands 2015

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264240056-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Principales tendances environnementales », dans *OECD Environmental Performance Reviews: The Netherlands 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264252516-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.